Neuchâtel - 196me année — Un numéro 10 centimes — Nº 267 (8 pages) — Mercredi 14 novembre 1934

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble neuchâtelois

ORGANE DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN POUR LE CANTON DE NEUCHATEL
ET LES CONTRÉES AVOISINANTES — PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Suisse, franco domicile . .	15.—	7.50	3.75	1.30
Etranger	36.—	18.50	9.50	3.50

Prix réduit pour certains pays, se renseigner à notre bureau
Chang. d'adresse 50 c. Idem pr vacances 50 c. par mois d'absence.
TÉLÉPHONE 207 - CHÈQUES POSTAUX IV. 178.

ANNONCES

Canton, 10 c. *le millimètre* (minimum 1 fr.). Mortuaires 14 c. Tardifs 30, 40 et 50 c. Réclames 30 c., minimum 4.50.
Suisse, 14 c. *le millimètre* (une seule insert. min. 3.50), le samedi 16 c. Mortuaires 20 c., min. 8.—. Réclames 50 c., min. 6.50.
Etranger, 18 c. *le millimètre* (une seule insert. min. 5.—), le samedi 21 c. Mortuaires 23 c., min. 8.30. Réclames 60 c., min 7.80.

LA POLITIQUE

Le guêpier sarrois

Les nouvelles qui nous parviennent de la Sarre ne laissent pas d'inquiéter de plus en plus. Commission gouvernementale et commission du plébiscite dénoncent ouvertement le régime de terreur qui sévit dans les rues de Sarrebruck et des autres petites cités minières. L'on apprend parallèlement que les listes de votants sont faussées dans de notables proportions. Les morts et les absents voteront deux fois au moins et les authentiques Sarrois se voient dénier leur droit de prendre part au scrutin.

De tels faits montrent à quel point l'administration elle-même est contaminée. Ils sont l'œuvre généralement des nationaux-socialistes qui n'ont jamais reculé devant les moyens pour arriver à leurs fins ; mais les communistes qui désirent garder le « statu quo » et qui forment encore une grande part de la population minière, ne demeurent pas en reste et usent fréquemment aussi de violence. Entre deux le Sarrois moyen se terre par crainte de représailles présentes ou à venir.

Les grandes puissances, la France et l'Angleterre au premier chef, commencent à sentir la menace. Elles se demandent avec inquiétude si le problème de la Sarre — qu'elles ont si longtemps négligé de traiter avec l'attention qu'il méritait — n'est pas soudain porteur d'événements très sérieux. Au vrai, elles en restent un peu pantoises et leur attitude est surtout faite d'hésitation et de balancements.

Un jour, elles parlent d'envoyer leurs troupes pour maintenir l'ordre ; un autre jour, elles font confiance plus platoniquement à M. Knox ou au « Comité des Trois » présidé par le baron Aloisi. Une autre fois encore, elles songent à inféoder leur politique à celle de M. Max Braun et de son front sarrois.

Rien qui sente la préparation ou seulement la logique. Le seul point où ces puissances s'entendent c'est quand il faut soustraire la Sarre à M. Hitler. Cependant, durant quinze ans, elles n'ont pas levé le petit doigt pour combattre le sentiment et la propagande allemande chez les Sarrois. Elles pensaient, au contraire, qu'avec un autre gouvernement on pouvait envisager, le moment venu, la concession du territoire au Reich. Mais comme aujourd'hui M. Hitler c'est l'Allemagne entière, je vous laisse le soin de conclure. R. Br.

Le danger d'être... ex-président cubain

M. MACHADO,
ancien président de Cuba, est poursuivi par la haine des révolutionnaires ; il a été victime d'une tentative d'empoisonnement de la part de son cuisinier, dans sa résidence de Santo Domingo. Il serait hors de danger.

AUJOURD'HUI:

En 4me page :
L'agriculture et l'organisation professionnelle

En 6me page :
Une affaire de faux timbres éclate encore en France

En dernière page :
Autour du programme financier du Conseil d'Etat
Au tribunal de police de Neuchâtel

L'éternel remède

Une fois de plus Berne a l'intention de faire appel aux contribuables

pour réaliser le rétablissement difficile de nos finances

(De notre correspondant de Berne)

Le Conseil fédéral vient d'adopter le message qui accompagnera le projet de budget pour 1935. Le texte n'a pas encore été distribué parce qu'il a, en dernier examen, subi quelques retouches encore. Mais nous savons déjà qu'il n'annoncera aucun changement profond dans la politique financière de la Suisse. Une fois de plus, le gouvernement fédéral proclamera son inébranlable attachement à l'étalon-or.

Hélas, cette belle formule ne suffit pas à rendre au budget l'équilibre que la crise lui a fait perdre. On avait compté, pour cela, sur le programme financier ; on a dû très tôt, se rendre compte qu'entre les chiffres supputés, tant pour la réduction des dépenses que pour l'augmentation des recettes et les chiffres réels, il y avait une différence de quelques dizaines de millions.

Aussi, le message, tout en évitant de plonger ceux qui le liront dans des abîmes de pessimisme, laisse-t-il entendre que nos magistrats songent de nouveau à « faire donner la garde », c'est-à-dire le contribuable. On parle, prudemment encore, d'impôts frappant les produits de luxe et de demi-luxe. Je vous avoue que je ne sais pas où l'on s'arrêtera dans ce fractionnement du superflu et du confort ni à quel critère on s'arrêtera pour répartir objets et denrées en proies fiscales de première, de deuxième ou de troisième zone. L'important, pour le moment, aux yeux des autorités, c'est de poser le principe. Par la suite, on trouvera toujours moyen de le mettre en pratique selon les besoins de la caisse et de créer cette « habitude » dont parlait certain message, à propos d'une taxe provisoire promise à des destinées éternelles.

Il serait injuste de passer sous silence les promesses d'économies qu'un Conseil fédéral, soucieux de s'en tenir au système des compensations, ne manquera pas d'inscrire dans son message. Seulement, il ne faut pas se dissimuler qu'il rencontrera, sur le chemin des réalisations, des obstacles de taille. Et le parlement ne sera pas le moins difficile à vaincre, à en juger par les débats tout récents pour abaisser de 36 à 34 fr. le prix payé par la Confédération pour le blé indigène.

Cependant, il conviendrait d'attacher aux moyens de réduire les dépenses autant d'attention, pour le moins, qu'aux nouvelles mesures fiscales. Depuis bientôt cinq ans, des hauts magistrats répètent que le peuple suisse ne peut pas supporter des charges fiscales sans cesse aggravées. Et pourtant, il ne se passe guère d'année qui ne voie éclore de nouvelles feuilles de contribution. En 1926, alors que l'activité économique du pays allait à un train normal, le fisc fédéral, cantonal et communal, obtient des contribuables 905 millions. En 1933, donc en pleine crise, alors que la matière imposable est très sensiblement réduite, ce sont 966 millions qui tombent dans les caisses publiques.

Il ne faudrait plus que ces chiffres s'enflent encore beaucoup, car ils auraient une éloquence capable de dominer celle des appels renouvelés à l'esprit de sacrifice et aux autres bons sentiments d'un contribuable résigné.

Berne devrait commencer à s'en rendre compte. Cela est d'autant plus urgent que les cantons ont, eux aussi, besoin de ressources nouvelles et qu'en leur faisant concurrence dans le domaine fiscal, la Confédération les affaiblit et, par conséquent, pousse à la centralisation, système qui, entre autres inconvénients, comporte celui de coûter fort cher. Nous en faisons justement l'expérience. G. P.

La commission financière du Conseil national se réunit

BERNE, 14. — Réunie sous la présidence de M. Stähli (Berne), la commission des finances du Conseil national a abordé la discussion du budget de la Confédération pour 1935. Le chef du département fédéral des finances, M. Meyer, a fait un exposé à ce propos, puis la commission a voté l'entrée en matière à l'unanimité. La discussion de détail commencera aujourd'hui.

Dans la soirée de mardi s'est également réunie sous la présidence de M. Seiler, de Liestal, la commission des C. F. F. du Conseil national qui examine le budget des chemins de fer fédéraux pour 1935.

VERS DE NOUVELLES INCULPATIONS DANS LE SCANDALE DE ROUEN

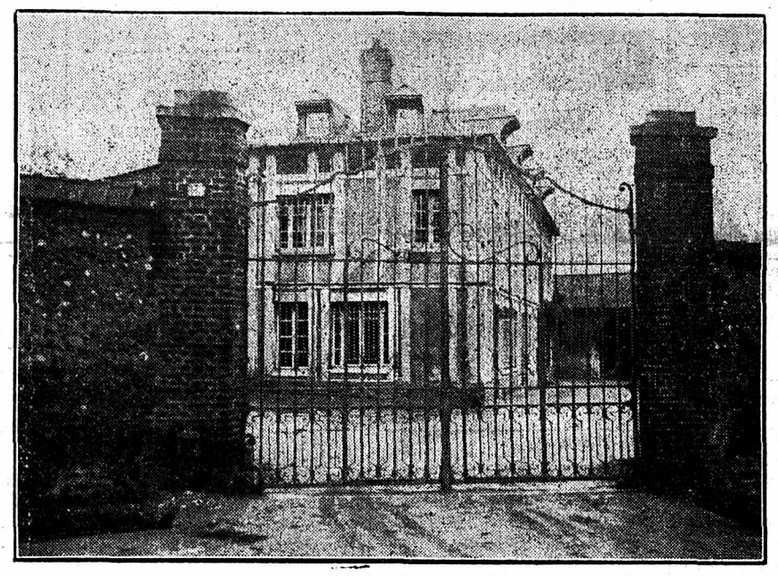

L'instruction dans la journée d'hier

ROUEN, 14 (Havas). — L'instruction de l'affaire des carrières de Biessard près de Rouen s'est poursuivie tout l'après-midi. On assure que le juge d'instruction prononcera de nouvelles inculpations pour escroquerie et corruption de fonctionnaires.

★

Nos photographies représentent: en haut les bureaux de la carrière incriminée à Béhorel-les-Rouen ; à côté le commissaire Cabannes qui a été chargé de l'enquête.

La crise belge

M. de Broqueville a dû démissionner pour des raisons économiques

ne pouvant plus en effet opérer le redressement nécessaire

BRUXELLES, 13 (Havas). — M. de Broqueville a annoncé à la Chambre qu'il remettait au roi la démission de son cabinet.

La crise ministérielle a ses causes dans la difficulté d'équilibrer le budget et de prendre les mesures nécessaires au redressement économique du pays.

Le cabinet s'est engagé dans une politique de déflation et de compression des dépenses de tous les ministères qui a soulevé les protestations véhémentes de tous les agriculteurs, des démocrates, des socialistes chrétiens et des fonctionnaires. Ces sacrifices avaient causé des divergences profondes dans le cabinet qui savait d'autre part que le parlement le mettrait en minorité.

Dans la soirée, on n'avait pas d'indications précises sur l'orientation du prochain gouvernement. L'on sait seulement que le nouveau ministère devra s'opposer à une dévaluation de la monnaie et entreprendre un large programme de restauration économique. La droite notamment réclame des mesures énergiques pour combattre les manœuvres éventuelles contre la stabilité du franc.

Un bateau-pirate est coulé

Son équipage refusait de se rendre

TCHIFOU, 13. — Une canonnière chinoise a coulé un vapeur pirate dans le golfe du Tchili. Pendant l'été, ce bateau avait assailli plus de 40 bâtiments et avait tué de nombreuses personnes. L'équipage du bateau pirate refusant de se rendre a coulé avec le vapeur.

Le pays légal accepte la trêve française

Le cabinet Flandin obtient à la Chambre une grosse majorité

Mais, dans sa déclaration ministérielle, le président du Conseil a dû donner à la gauche plusieurs garanties, notamment le renvoi des projets de la réforme de l'Etat à une échéance lointaine et l'assurance qu'il désarmerait les «factieux»

Notre correspondant de Paris nous téléphone :

PARIS, 14. — La présentation du nouveau cabinet devant la Chambre ne devait et ne pouvait amener aucune surprise. Le débat se déroula dans le calme et dans l'ordre qui étaient prévus. La majorité qui se range derrière le gouvernement a dépassé en importance les prévisions les plus optimistes. On lui donnait en effet un maximum de 400 voix et il en a réuni 423 contre 118, alors que M. Doumergue n'en avait jamais obtenu plus de 402.

Après la lecture de la déclaration ministérielle — qui fut très applaudie dans son ensemble, mais pas toujours du même côté de l'assemblée, les droites et les gauches soulignant tour à tour de bravos frénétiques les passages auxquels elles voulaient marquer leur approbation — le long défilé des orateurs commença.

Le président du conseil fut bref dans sa réponse aux interpellateurs, puisque il ne lui fallut que six minutes en tout pour présenter les observations qu'il jugeait indispensables au débat. L'une des plus caractéristiques fut celle concernant le parlementarisme : « Il faut bien qu'on se dise — dit-il — que la France fait sa dernière expérience du parlementarisme. »

Si, d'autre part, les parlementaires ont applaudi avec une telle vigueur la déclaration relative au maintien de la République, c'est que leur intérêt personnel était en cause avant tout. En effet, M. Flandin s'est bien gardé de reprendre les projets de réforme de l'Etat de M. Doumergue. Il les a édulcorés et les a remisés à une échéance tellement problématique et lointaine que les députés — que la dissolution épouvantait — en ont été rassurés. « S'il était démontré — a dit entre autres M. Flandin à ce sujet — que dans le cadre actuel des intentions parlementaires il devient impossible d'assurer la stabilité gouvernementale, il ne restera qu'à recourir aux décisions que prévoit la Constitution. »

Cette déclaration ne causera pas un grand mécontentement dans le pays, mais elle satisfait les membres de la Chambre. Pour durer, le cabinet n'a donc pas craint de faire marche arrière.

Le nouveau gouvernement enfin a décidé d'interdire jusqu'à nouvel ordre les « factieux », soit les organisations dites « armées » de droite ou de gauche. C'est sur ce dernier point que l'avenir reste le plus sombre. Les radicaux-socialistes qui flirtent avec le front commun, pourraient bien un jour lâcher le gouvernement à cet égard. Quant aux anciens combattants, ils ne suivront pas non plus le gouvernement dans cette voie.

La séance

PARIS, 13 (Havas). — A 15 h. 10, la séance est ouverte. MM. Flandin, Pietri, Rollin, Maurin, Germain Martin, Jacquier, Perreau-Pradier, Bertrand, Mandel, Herriot et Laval sont au banc du gouvernement.

La parole est donnée au président du conseil qui donne lecture de la déclaration ministérielle. La Chambre l'écoute avec une attention soutenue.

La déclaration ministérielle

Voici les passages essentiels de cette déclaration ministérielle.

« La trêve continue. Le gouvernement qui se présente devant vous en est l'expression.

» La trêve implique dans les circonstances présentes l'action. Il reste assez à entreprendre pour écarter tout ce qui divise. Nous proposons donc : l'union par l'action et l'action dans l'union pour la France et pour la République.

L'autorité de l'Etat

» Nous rechercherons, dans le droit international, la justice par la S. d. N. qui reste pour les combattants meurtris l'espérance d'une compensation. Nous défendrons la république contre toutes les entreprises de révolution ou de dictature.

» La restauration du pouvoir exécutif nous apparaît nécessaire. La stabilité gouvernementale en est la condition. Nous comptons sur le parlement pour nous apporter une collaboration normale dans l'action de restauration nationale que nous voulons poursuivre. Cette action a été entreprise d'un consentement alors quasi unanime par le président Doumergue.

» Nous lui adressons pour l'ensemble de son œuvre l'hommage reconnaissant de la nation.

Les factieux !

» Le déficit a été progressivement réduit dans les finances publiques. L'ordre dans la rue a été maintenu malgré des excitations et des provocations regrettables. Nous déposerons à bref délai les projets de loi que nous avons déjà trouvé préparés. L'Etat républicain ne capitulera pas devant les factieux. Le service d'Etat engendre des obligations déterminées par la loi dont nous exigerons la stricte observation.

Réformes nécessaires

» La réforme de l'Etat est une œuvre immense et nécessaire dont dépend le sort du régime. Si vous acceptez de voter les crédits nécessaires, l'organisation des services de la présidence du conseil sera dans quelques jours un fait accompli. Ainsi sera assurée l'indispensable unité de commandement dans le gouvernement.

» La réforme de l'Etat implique une réforme administrative et judiciaire, départementale et commune. Les projets de lois y relatifs seront déposés au début de la session ordinaire de 1935. La deuxième partie de cette session sera consacrée à discuter la réforme électorale, afin que la session extraordinaire puisse être consacrée à l'examen du budget de 1936. »

(Voir la suite en dernières dépêches)

ECRIT SUR LE SABLE

Mercredi 14 novembre. 318me jour de l'an. 46me semaine.

Parlons d'autre chose, voulez-vous... ?

Du féminisme, par exemple.

Personne ne niera que le féminisme naquit un jour de la muflerie des hommes... ; mais hélas ! au lieu de diminuer cette dernière, il paraît l'avoir considérablement augmentée.

Soyons justes.

Soyons francs.

La plupart des hommes — même fort bien élevés — ne considèrent pas leur femme comme des êtres humains. Ils les regardent comme des saintes, comme des martyres, comme des embarras, comme des fardeaux, comme la mère de leurs enfants, comme des esclaves... ; mais il ne leur vient pas à l'idée qu'elles soient exactement leurs semblables, avec les mêmes sentiments, les mêmes émotions, les mêmes désirs qu'ils éprouvent eux-mêmes.

Elles n'en sont pas moins des créatures pensantes et raisonnables. Elles l'étaient avant d'être des épouses et des mères, elles le seront jusqu'à la fin de leurs jours.

Pourquoi seraient-elles si satisfaites de toujours dépendre des autres? De n'avoir jamais un autre horizon que les quatre murs de leur maison et de donner sans compter un amour qui leur revient avec tant de parcimonie ?

Quel est l'homme qui se contenterait du sort un peu mesquin qu'il fait parfois à sa tendre moitié ?

Certes, il y aurait beaucoup à dire encore là-dessus, et de tristes choses. Les hommes de ce temps ont trop oublié ce conseil du maréchal Marmont qui pensait que pour rester tout à fait comme il faut, nous devons passer chaque jour quelques heures d'entretien avec les femmes... ; cela maintient l'esprit et la délicatesse.

Oui, mais, direz-vous, les femmes n'oublient-elles rien, elles ?

Si !

Elles oublient trop souvent que l'homme se lasse de qui l'aime, redoute qui le cherche, préfère qui l'attend et adore qui le fuit.

C'est un rien.

Mais tout est là.

Les choses qu'il faut dire... et les autres

Une question, bonnes gens... : connaissez-vous l'origine des dentistes?

L'homme civilisé contemple l'impeccable denture des nègres et déplore les maux qui accablent la sienne et qu'il attribue à la civilisation. En réalité, les maladies des dents sont communes à toute l'humanité et l'examen des crânes, vieux de plusieurs siècles, montre que nos ancêtres étaient affligés des mêmes maux dont nous nous plaignons aujourd'hui.

Dans les pyramides d'Egypte, on a pu constater l'existence de ces défectuosités que négligent encore tant de nos contemporains. Les archéologues qui se sont consacrés à l'étude des temps babyloniens nous enseignent qu'à cette époque lointaine on connaissait des remèdes odontologiques, mais qu'on ignorait l'art de remplacer les dents absentes.

Les Phéniciens, par contre, avaient su utiliser l'or pour les soins dentaires. Dans une tombe, on a découvert un crâne où deux dents artificielles avaient été insérées entre les autres grâce à une armature en or.

Les Grecs et les Romains n'ignoraient pas non plus ce genre de travail et leurs dentistes soignaient les dents malades avant de les consolider avec le métal précieux. Ainsi les travaux actuels sont-ils l'aboutissement d'une longue tradition.

Alain PATIENCE.

L'acte touchant d'une petite Américaine

Une jeune fillette américaine décorant le président Roosevelt d'un insigne de la Croix-Rouge, pendant la journée nationale de cette association. Derrière, on voit M. James L. Fieser, président de la Croix-Rouge américaine.

AVIS

☞ Pour les annonces avec offres sous initiales et chiffres, il est inutile de demander les adresses, l'administration n'étant pas autorisée à les indiquer ; il faut répondre par écrit à ces annonces-là et adresser les lettres au bureau du journal en mentionnant sur l'enveloppe (affranchie) les initiales et chiffres s'y rapportant.

☞ Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse ; sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

Administration
de la
Feuille d'avis de Neuchatel

A LOUER

A louer en ville joli appartement ensoleillé de trois pièces et dépendances. Etude Jeanneret & Soguel, Môle 10.

A louer, pour le 24 décembre ou date à convenir,

APPARTEMENT

au soleil, trois chambres, véranda vitrée. — S'adresser: Parcs 59, M. Ravicini.

PESEUX
Magasin

A louer, tout de suite ou pour date à convenir; logement si on le désire. — S'adresser à E. Barti, laitier, Grand'Rue 29, Peseux.

Magasin avec devanture à louer au centre de la ville. Etude Jeanneret & Soguel, Môle 10.

AUVERNIER

No 2, joli logement de deux grandes chambres, cuisine, toutes dépendances, jardin.

LOCAL avec cuisine à louer au centre à l'usage d'atelier, entrepôt ou garde-meubles. Etude Jeanneret & Soguel, Môle 10.

Appartements à louer

pour toutes dates, à la Chaux-de-Fonds, altitude 1000 à 1110 m., de deux et trois chambres, simples, avec toutes dépendances, ville et campagne.

Idem, séjour d'été, ville, quartier tranquille, cinq chambres meublées, bains, garage, literie et argenterie.

S'adresser par écrit à **L. Pécaut-Michaud**, rue Numa-Droz 106, la Chaux-de-Fonds.

A remettre dans une des plus belles situations très ensoleillées du quartier des Poudrières,

appartements neufs

de quatre chambres, avec tout confort, chauffage central général, bains, etc. Etude Petitpierre et Hotz.

Au Plan

Pour le 24 décembre, logement de trois chambres et dépendances, jardin, 50 fr. par mois. — Gérance des bâtiments, hôtel communal. c.o.

Appartement avec magasin

A louer, pour le 24 mars 1935, AU VAUSEYON, appartement de trois chambres, chauffage central. Jardin. Il pourrait être loué avec le logement un magasin qui sera aménagé au gré du preneur. S'adresser: Etude Wavre notaires.

A louer, dès le 24 juin 1935, dans immeuble actuellement en construction, au Faubourg de la Gare, appartements de deux, trois et quatre pièces, chauffage central général, eau chaude, tout confort moderne. Belle vue.

Dans même immeuble, à louer, dès le 24 juin 1935, magasins, garage ou éventuellement atelier.

S'adresser: Etude Baillod et Berger, tél. 155. co

A louer Parcs 6a

pour le 24 décembre, logement de trois chambres, cuisine et toutes dépendances, balcon. — Prix: 75 fr. par mois. — S'adresser: Bureau Fiduciaire G. Faessli, Bassin 4.

A louer, tout de suite,

Vieux-Châtel 29

bel appartement de quatre pièces, véranda, toutes dépendances. Belle vue. A proximité de la gare. — S'adresser à Ubaldo Grassi, architecte. Prébarreau 4 c.o.

A REMETTRE

aux Parcs pour le 24 janvier 1935, local à l'usage de magasin, garage ou atelier. — S'adresser: Etude Baillod et Berger. tél. 155.

A louer à Vieux-Châtel, dès maintenant ou pour époque à convenir, bel appartement, rez-de-chaussée, complètement remis à neuf, avec jardin d'agrément privé. Cinq chambres et dépendances. Central et et bains. S'adresser à A. Richard-Robert, VieuxChâtel 19.

A louer tout de suite ou pour date à convenir,

LOGEMENT

de toute beauté, quatre pièces au soleil, balcon, chauffage général, bain, eau chaude, maison tranquille. Arrêt du tram Tivoli. Juvon S. A. c.o.

Rue des Petits-Chênes pour date à convenir, beau logement de quatre chambres et dépendances. Gérance des bâtiments. Hôtel communal

Etude Brauen, notaires

7, Hôpital Téléphone 195

A louer entrée à convenir :

Faubourg Château : 8 chambres, confort, jardin et terrasse.
Sablons : 5 chambres.
Rue Matile : 5 chambres, confort.
Evole : 5 chambres, confort.
Serre : 5 chambres.
Pourtalès : 4 chambres.
Côte : 4 chambres, jardin.
Rocher : 3 chambres, jardin.
Château : 1-3 chambres.
Moulins : 1-3 chambres.
Seyon : 2 chambres.
Ecluse : 3 chambres.
Fleury : 1-3 chambres.
Tertre : 2-3 chambres.
Grand'Rue : 2-3 chambres.
Monruz : 3 chambres, confort.
Saars : 2 chambres.
Ermitage : Maison 8 chambres, jardin.
Ateliers, magasins, caves, garde-meubles, atelier photographe.

Pour cause de départ,

OCCASION

à louer tout de suite ou pour époque à convenir, appartement moderne de quatre pièces, chambre de bonne, salle de bain, chauffage central, accès direct sur le lac, dans villa aux Saars. S'adresser Etude Baillod et Berger.

A louer à Môtiers

(Val-de-Travers), pour tout de suite ou époque à convenir, grand local bien éclairé ayant servi de fabrique de vis de balanciers, plus bureau et petits locaux, chauffage central. — Conviendrait pour n'importe quelle industrie ou commerce. Pour renseignements, s'adresser à Mme Albert Bobillier fils, « la Bergerie », Môtiers-Travers.

CHAMBRES

Jolie chambre meublée indépendante. Fb Hôpital 13, 2me.

Chambre à louer

S'adresser à William Dubois, tabacs-cigares, Seyon 5 a.

A louer, près de l'Université, dans bel immeuble soigné, deux

jolies chambres

meublées et une non meublée, indépendante, au choix. Avec ou sans pension Chauffage central. — Ecrire à case postale 6668, Neuchâtel.

CHAMBRE CHAUFFÉE
Râteau 1, 1er étage, à gauche.

Belle chambre meublée, Rue Pury 4, 2me à gauche.

Jolie chambre indépendante, chauffable. — Musée 5, 2me.

Jolie chambre indépendante, Château 13. c.o.

PENSIONS

Chambre et pension

Mme Badoud, Manège 3.

AVIS

Jeune ménage vaudois de la campagne prendrait en pension un ou deux enfants de 2 à 6 ans, ou un adulte. — Faire offre sous G. G., poste restante, Yverdon.

Pour le printemps, on cherche, pour un garçon de 10 ans, bien élevé et intelligent, accueil comme

PENSIONNAIRE

dans une bonne famille, où il pourrait suivre l'école de la ville et bien apprendre la langue française. De préférence, maison d'instituteur ou pasteur. — Offres avec prix et conditions à M. Hans-E.-Th. Meyer, Hegibachstr. 119, Zurich 7.

Belles chambres

et pension soignée, à prix de crise, chez Mlles Clerc-Brunner, Rosevilla, Mail 18.

DEMANDES A LOUER

On cherche, pour le 24 juin 1935 ou époque à convenir, appartement de sept pièces, si possible avec jardin. Adresser offres Etude des notaires Petitpierre & Hotz.

On demande à louer, à Neuchâtel,

logement

trois ou quatre pièces, avec jardin. — Adresser offres écrites à O. F. 977 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

Jeune fille

ayant certificats, sachant coudre et repasser, est cherchée comme femme de chambre pour ménage soigné aux environs de Neuchâtel. — Ecrire sous D. B. 981 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande

cuisinière

expérimentée, pour restaurant-pension. — S'adresser: Restaurant du Drapeau, Neuchâtel.

On cherche

jeune homme

désirant apprendre à fond, à côté du patron, le métier de

boulanger-pâtissier

S'adresser à P. Radelfinger-Witschi, confiserie - tea-room, Büren s/Aar.

COUTURE

Ouvrière, assujettie et apprentie seraient engagées dans atelier de la ville. — Demander l'adresse du No 980 au bureau de la Feuille d'avis.

DEM. D'EMPLOIS

Jeune homme

présentant bien, 26 ans, sérieux, cherche place dans commerce comme VENDEUR ou CHEF DE RAYON. Dix ans de pratique rayon articles de ménage. Certificats à disposition. — Demander l'adresse du No 983 au bureau de la Feuille d'avis.

Suissesse allemande

25 ans, forte et en santé, cherche place dans entreprise agricole, en vue d'apprendre la langue française. Est au courant de tous les travaux. Vie de famille. Gages à convenir. S'adresser à Ernest Hasler, Café de Tempérance, Malleray (Jura bernois).

Jeune sommelière

Suissesse allemande, parlant aussi le français, cherche place dans bon restaurant. Entrée immédiate ou à convenir. Certificats à disposition. Adresser offres écrites à F. R. 969 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande place pour

domestique

connaissant bien la culture de la vigne. S'adresser à J. Oesch, viticulteur, Monruz (Neuchâtel).

APPRENTISSAGES

Apprenti cordonnier

est demandé tout de suite ou pour époque à convenir, chez bon patron. Petite rétribution dès le début. — Adresser offres écrites à A. R. 978 au bureau de la Feuille d'avis.

PERDUS ET TROUVÉS

Trouvé, samedi dernier, dans les Gorges du Seyon, un

portemonnaie

contenant une petite somme. Le bureau de la Feuille d'avis renseignera. 982

AVIS DIVERS

Quelle commune ou particulier s'intéresserait à une

invention

qui, tout en étant une excellente affaire, serait susceptible d'occuper de la main-d'œuvre. — S'adresser à David Perret, 1er Mars 22, Neuchâtel.

L'atelier d'art VUILLE - ROBBE

Faubourg de l'hôpital 30

Enseigne : DESSIN, PEINTURE, ARTS APPLIQUÉS
Exécute : ARMOIRIES, DESSINS ET TOUS TRAVAUX D'ART APPLIQUÉ, TRAVAUX GRAPHIQUES
Cuit la porcelaine

CAMEO

Dès ce soir, jusqu'à mardi — Vendredi, pas de cinéma

Une comédie irrésistible et pleine d'entrain avec le tin comique LOUIS BLANCHE

N'épouse pas ta fille

DE LA JEUNESSE... DE L'ENTRAIN... DE LA GAIETÉ
NICE... CANNES... LE SOLEIL... LA MER... ET BEAUCOUP D'HUMOUR

TOUS VOS IMPRIMÉS
SERONT CONFECTIONNÉS RAPIDEMENT ET A VOTRE SATISFACTION
PAR L'IMPRIMERIE CENTRALE S.A. NEUCHATEL
5, RUE DU CONCERT • TÉLÉPHONE 207

Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie
POUR VOS ACHATS ET RÉPARATIONS adressez-vous en toute confiance à la
Clinique des montres rue Saint-Honoré 1 1er étage. Neuchâtel
Garantie · Prix modérés · F. JACOT-ROSSELET

Vous vous intéressez aux principes d'entente et de collaboration entre employeurs et employés. Lisez l'organe mensuel
« Journal des corporations »
On s'abonne au secrétariat des Corporations, rue Fleury 15, Neuchâtel. Téléphone 42.75
Abonnement : Fr. 2.— par an.

La Ligue pour le développement de la petite propriété, à Fribourg, accorde des prêts hypothécaires sans intérêt. Délai d'attente du dernier participant, 14 mois, avec versement de 22,52 pour cent. Contrôle fiduciaire. Sécurité absolue. On demande des agents. AS45189L

Bernard Nouvelles Galeries
Pour messieurs
Chemises 2 cols
popeline article soigné, dep. 5.90
La coupe parfaite «METZGER» A.G.M.

TAPISSERIE :
Vos réparations de tapisserie chez le SPECIALISTE DE L'AMEUBLEMENT
Le plus grand choix de tissus et de passementerie
Travail impeccable au prix le plus avantageux.
G. Lavanchy
ORANGERIE 4

Certificats et autres documents

Les personnes qui, en réponse à des annonces parues dans la « Feuille d'avis de Neuchâtel », reçoivent des offres accompagnées de certificats et autres pièces, sont priées de les retourner le plus tôt possible à leurs propriétaires, ceux-ci pouvant en avoir besoin à d'autres fins.

En répondant à des offres de places, etc., il est recommandé aux postulants de soumettre, non pas des pièces originales, mais seulement des « copies » de certificats ou autres papiers.

L'administration du journal sert de simple intermédiaire entre les intéressés et décline toute responsabilité à l'égard des documents en question.

Administration de la Feuille d'avis de Neuchâtel

PROFESS. MÉDICALES

Pédicure
Terreaux 7, Tél. 9.26
Mme Bonardo
se rend à dom cile

Port-Roulant

A louer dans villa moderne, superbe appartement de sept pièces. Tout confort. Vue magnifique. Etude René Landry, notaire, Concert 4 (téléphone 14.24).

Immeuble Bellerive S. A.
AUX SAARS, BAS DU MAIL
24 JUIN 1935

Appartements de trois et quatre chambres, avec tout confort.

Prix avantageux, comprenant :
Chauffage général.
Service d'eau chaude général.
Frigorifique.
Cuisinière électrique.
Chambre de bain parfaitement installée.
Buanderie : essoreuse, machine à laver électriques.
Dévaloir.
Service de concierge.

S'adresser bureau A. HODEL, architecte, Prébarreau 23.

DES VENDREDI :

Bach et Fernandel
DANS
LE TRAIN DE 8 h. 47

Feuilleton
de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

La double énigme de Singapore

par 10

Edmond Romazières

— Je le connais, moi M. Sirmey! reprit-il. Et tu appelles cela rien! Quand on a tué un de mes amis !...

Le boy se sauva, et Vincent Crapotte réfléchit, tout en savourant le café.

Il se moquait bien de Josuah. Il ne l'avait vu que dix minutes, la veille, et il lui avait laissé l'impression d'un fat. Jamais il n'en aurait fait un ami. Mais permettre à un indigène de trouver que la mort de cet Anglais tué dans sa maison n'avait aucune importance !...

— Tué dans sa maison... Sapristi! C'est un assassinat !...

L'instinct reprenait le dessus.

« Nous en aurons les premières nouvelles dans le journal, se dit-il. Vengeance ? Vol ?... Pas amour ! C'est bon en France !... Je vais voir de près la finesse de leurs limiers. Le directeur de la police me les a tant vantés, l'autre jour... Ce pauvre Josuah... Avec un nom comme celui-là, il aurait dû sonner de la trompette pour avertir la ville de ce qui lui arrivait. »

Le drap était mouillé de sa sueur, et pourtant, dans les hôtels de Singapore, on ne trouve sur son lit qu'un oreiller, et ce traversin inventé par les Hollandais, qu'on se place entre les jambes pour éviter les crevasses de transpiration.

Sous la douche, il réfléchit plus aisément :

« L'assassinat de Sirmey n'offre aucun intérêt. Banal en diable ! Les inspecteurs malais suffiront à élucider cette affaire. J'irai voir, bien sûr ! Parce que le lieu d'un crime comporte toujours ses enseignements. Le tout est de savoir où habite Josuah... Quelle étrange destinée, tout de même ! Hier, cet homme était joyeux, content de lui. Il écoutait la musique du « Duperré », et se disait sans doute : « Je suis jeune. J'ai de longues années à vivre. Plus tard, je retournerai à Londres. J'aurai de la fortune. »

Le « Straits Daily News » ne lui apporta que dix lignes.

Evidemment, à l'heure de la mise en page...

« Il a même fallu qu'on découvre le crime rudement tôt pour que les journaux en fussent informés avant de paraître », pensa Crapotte.

S'il s'était écouté, il fût parti tout de suite à la recherche du domicile de Josuah. Mais il savait la police anglaise chatouilleuse. Elle lui montrerait sa mauvaise humeur.

« Il faudra paraître là en amateur, quand les autres auront tout découvert... »

Il attendit le « breakfast ». Puis il descendit au bureau pour s'enquérir. Un bateau venait d'arriver. Les employés de la réception étaient sur les dents. Il put enfin se rabattre sur un pisteur qui parlait français, ayant servi dans les hôtels d'Indo-Chine. Il apprit de cette manière que Sirmey habitait une villa, au milieu d'un beau jardin, à « Tank Road », derrière la résidence du « Colonial Secretary ».

Cette coïncidence était prévisible, puisque les Anglais se groupent généralement dans un même quartier des villes coloniales, quand ils n'en fondent pas un, à leur usage exclusif, loin de la cité.

Il ne se pressa pas. A quoi bon arriver tôt, et se faire dire, à mots couverts, mais fermes, que la police locale suffirait très bien à découvrir les indices et à démasquer les coupables. Il regarda les étalages de changeurs et de lapidaires installés sous le porche de l'hôtel. Sur le trottoir opposé, contre la grille du square où s'élève la cathédrale gothique, un Hindou, habillé de rouge, coiffé d'un turban cramoisi, jouait de la cornemuse, accroupi devant ses paniers de serpents.

Dès que Crapotte parut sur le seuil, six pousses se détachèrent du stationnement. Ils déposèrent les brancards, donnèrent un dernier coup de leur plumeau tango et attendirent son choix.

Il savait qu'il ferait mieux de héler un taxi, car la course était longue. Elle serait lente aussi puisque la route montait. De plus, il ne pouvait guider son tireur que jusque chez le « Colonial Secretary ».

Jamais un pousse, qui ne parle que le chinois et ne connaît rien de la ville, n'écoute une adresse ! A quoi bon ? Il ne sait pas ce qu'elle signifie. Il part devant lui, confiant dans les indications que les gestes de son client lui donneront... Alors ? Un taxi ? Non. Il roulerait trop vite.

Et puis, des autos, on en rencontre sous toutes les latitudes ! Tandis que le « rickshaw »...

Lorsqu'il fut près de la Villa Colombo, Crapotte congédia son pousse et s'avança au hasard du côté de Tank Road. Il avait à peine fait cent pas qu'il vit arriver un agent de police anglais, en kaki, baudrier serré sous l'aisselle, badine à la main.

« Si un Anglais rôde par ici, je brûle... »

Il demanda à un policeman s'il pouvait lui indiquer la maison de sir Josuah Sirmey.

Le policier le regarda sans aménité. Tous ceux qui lui poseraient cette question encourraient des soupçons.

— Celle-là, dit-il en montrant la plus proche. Vous y trouverez des gens avec lesquels vous pourrez causer.

— Je n'en doute pas. Merci.

Cinquante mètres à peine séparaient le jardin de celui de sir Devenpole. Crapotte le traversa. Comme toutes les maisons coloniales anglaises d'extrême-Orient, elle était précédée d'un porche sous lequel pouvaient tourner les voitures, précaution nécessaire dans un pays où trois minutes de pluie trempent un homme jusqu'aux os.

Des agents bengalis saluèrent Crapotte, mais lui demandèrent s'il avait un laisser-passer.

Il en possédait un qu'il devait à l'amabilité du chef de la police et dont il n'avait même pas fait usage pour l'affaire Kingcharles. Il pénétra dans la maison, y rencontra un Anglais et trois Eurasiens. Quelques amis du mort étaient relégués dans le salon.

C'étaient les gêneurs.

Crapotte se présenta. L'Anglais lui dit :

— Nous avons fait transporter sir Sirmey sur son lit. Il a été tué dans son bureau.

— Vous avez photographié sa position, dans la pièce où il est mort?

— A quoi bon ? répliqua un Eurasien.

Crapotte ne répondit pas ; il pensait : « Si ces gaillards découvrent des indices intéressants, c'est que la chance les accompagne. »

Il demanda s'il pouvait voir le mort, qu'il avait connu personnellement.

Plusieurs de ses intimes sont dans la chambre, répondit l'inspecteur. Entrez si vous voulez. Nous avons interrogé les domestiques. Dans quelques minutes, on viendra chercher le corps pour l'autopsie. Il ne sera ramené ici que dans l'après-midi.

— Comment l'a-t-on tué ?

— Un coup de couteau.

— Pas davantage ?...

— Non... Seulement, il était bien placé. En plein cœur.

— L'arme ?

— Vous pensez bien que l'assassin l'a emportée. « By Jove ! » On a beau être novice, il y a tout de même des précautions qu'on n'oublie pas.

— C'est juste.

Il monta à l'étage, trouva une porte ouverte. On parlait à voix basse.

(Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.)

Administration : 1, rue du Temple-Neuf.
Rédaction : 3, rue du Temple-Neuf.

Bureaux ouverts de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 45 à 17 h. 30. Samedi jusqu'à midi.

Régie extra-cantonale : Annonces-Suisses S. A., Neuchâtel et succursales.

Feuille d'avis de Neuchâtel

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces 9 h.), le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi.

Emplacements spéciaux exigés, 20 % de surcharge.

Les avis tardifs et les avis mortuaires sont reçus au plus tard jusqu'à 5 h.

La rédaction ne répond pas des manuscrits et ne se charge pas de les renvoyer.

AVIS OFFICIELS

VILLE de NEUCHATEL

Matches au loto

On peut consulter aux postes de police l'arrêté du Conseil communal sur les matches au loto pour la saison 1934-1935, fixée du samedi 1er décembre au jeudi 3 janvier.

Il est rappelé qu'aucun match au loto ne peut avoir lieu dans la circonscription communale sans l'autorisation de la direction soussignée.

Direction de police.

IMMEUBLES

A BEL-AIR - MAIL
deux jolies parcelles de 750 m² environ; vue splendide, accès facile. — S'adresser: Bureau Crêt 7, Neuchâtel.

On achèterait sur le territoire de Neuchâtel,

maison

de un à trois appartements. — Eventuellement

terrain à bâtir

Adresser offres écrites avec prix et situation à R. B. 966 au bureau de la Feuille d'avis.

Vente d'un domaine à Roumaillard

Par ordonnance du 9 novembre 1934, M. le président du Tribunal du district du Val-de-Travers a chargé le notaire soussigné de procéder à une seconde et dernière vente par enchères publiques du domaine de Roumaillard appartenant aux héritiers de M. Henri-Ernest Perrenoud. L'adjudication sera donnée séance tenante au dernier enchérisseur. La désignation de ce domaine est la suivante:

CADASTRE DE TRAVERS

Article 781. Roumaillard, bâtiment, dépendances, jardin et prés de 74,538 m².

Article 782. Roumaillard, pré, bois et pâturages de 96,635 m².

Les enchères auront lieu lundi 26 novembre 1934, à 15 heures, à l'Hôtel de l'Ours, à Travers.

Pour prendre connaissance des conditions des enchères, s'adresser en l'Etude du notaire soussigné.

G. VAUCHER, notaire, à Fleurier.

A VENDRE

A vendre

une génisse et une vache

pour la boucherie, chez Emile Kramer, Creux du Sable 2, Colombier.

A vendre

chaussures de ski

faites à la main et

snow-boots

toutes pointures, pour hommes. M. J. Brandt, Draizes 68, (Carrels).

Grossesses

Ceintures spéciales depuis 12 fr. 50. BAS A VARICES avec ou sans caoutchouc depuis 5 fr. 50. PRIX TRÈS RÉDUITS ADAPTÉS A LA CRISE. Envoi à choix. — R. Michel, spécialiste, Mercerie 3, Lausanne.

Fr. 5.-

appareil photographique de poche « Pygmée », poids 110 gr.

Magasin «Chiffon»

Bois de feu

Sapin Foyard Chêne
en stères ou bûché
BRIQUETTES
par paquet

Darre pour jardin
Echalas
TUTEURS — PERCHES
chez

Joël Stähly
Cormondrèche

Pour le froid...

Messieurs,

Nous venons de recevoir

un choix magnifique en

Pyjamas pour messieurs, molleton rayé, dessins variés, belles qualités, etc. 9.25 8.80 7.- **5.90**

Chemises de nuit pour messieurs, en flanelle coton, flanelle blanche, toutes les tailles, etc. 7.50 6.90 6.75 **6.40**

Wirthlin & Cie
TEL. 5.83 NEUCHATEL
RUES St MAURICE et St HONORÉ
SPECIALISTES DE LA NOUVEAUTÉ

Au Bûcheron
Ecluse 20 · NEUCHATEL
P. EVARD & Co
Tél. 16.33
vendent et achètent tous genres de meubles usagés

A vendre un
LIT COMPLET
sommier métallique, une toilette marbre, une table de nuit, une glace et deux chaises, le tout en laqué blanc. — S'adresser au Faubourg de la Gare 5, 3me, à gauche.

A VENDRE, engrangé à Saint-Blaise, environ 3000 kg. de bon

regain

S'adresser à Georges Monnier, la Coudre Tél. 2.11.

Postiches

Pour tous vos travaux en cheveux, consultez, sans engagement dame compétente et expérimentée,

Eug. Jenny, coiffeur
spécialiste
Avenue du 1er Mars 1
Téléphone 11.25

Epargnez du **chauffage** avec les **briquettes**

dans poêles fourneaux-potagers chauffages centraux d'étage et de bâtiment.

A VENDRE

deux bons chevaux de trait, onze vaches, une génisse de deux ans et quatre porcs, ainsi que foin, regain, paille et betteraves. — S'adresser à Albert Bovet. Cernier.

Camion 3 T

« Spa », pont basculant, en ordre de marche, est à vendre à de bonnes conditions, chez Jaquet et Co. S. A., fers et charbons, Fleurier.

Société coopérative de Consommation

Demain, jeudi,
dès 8 h. 30 du matin,
sur la place du Marché :

Vente de filets de poisson de mer frais

Manteau chic

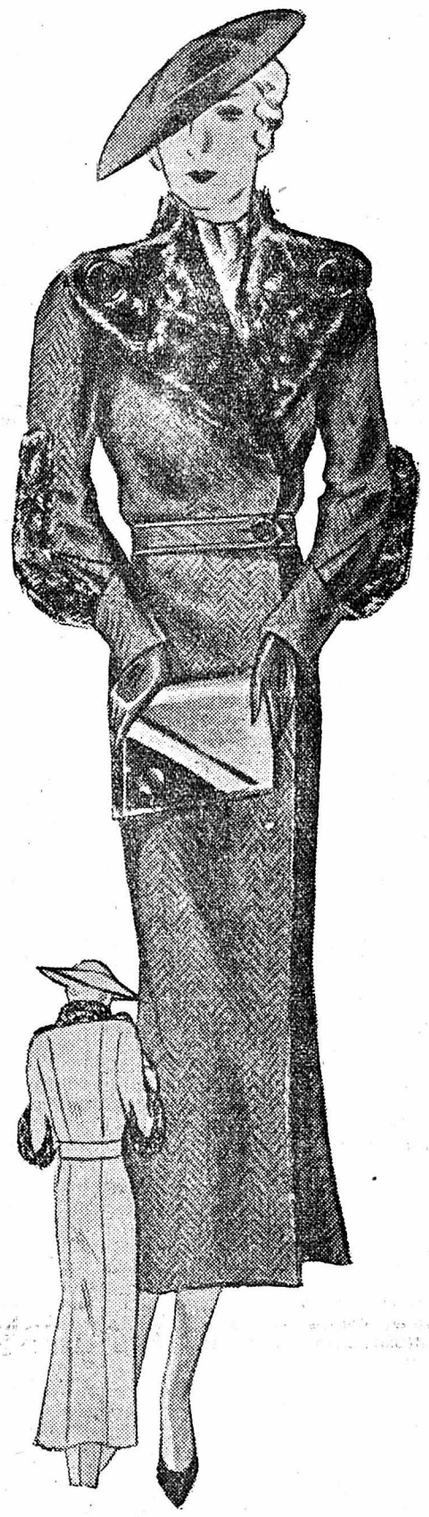

«DORIS» Nouveau manteau très élégant, tissu noir, garni revers et col, fourrure de Perse. . . . **95.-**

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
Armourins
NEUCHATEL

VOUS SEREZ RAVIE
LORSQUE VOUS AUREZ VU
LA LIGNE ÉLÉGANTE
DE NOS
ROBES DE BAL

20.50 Robe flamisette, teintes mode, en rose, bleu et nil

29.- Robe de bal en tissu haute nouveauté, façon très seyante, coloris mode

42.- Robe de bal, crêpe mat, jolie façon, garnie piqûre et nœud argent

59.- Robe de bal en lamé argent, dernier chic, façon très élégante

JULES BLOCH NEUCHATEL

POURQUOI PRÉFÈRE-T-ON LA POUDRE À LEVER DAWA ?

Surtout à cause de quelques petits avantages apparemment secondaires.

Les avantages essentiels de la Poudre à lever DAWA ne résident, ni dans sa qualité, ni dans sa fabrication très soignée, ni dans son action toujours régulière, mais dans deux détails apparemment insignifiants:
Son gros débit et
son conditionnement dans de petits sachets.
Grâce à la demande continuelle dont elle fait l'objet, la poudre à lever DAWA est toujours fraîche. Le fait qu'elle est livrée dans de petits sachets empêche aussi qu'elle ne vieillisse chez vous. Cela vous oblige à renouveler chaque fois votre provision. N'oubliez pas que la poudre à lever DAWA ne coûte que quelques centimes, mais que c'est d'elle pourtant que dépend la réussite ou la non-réussite de bien des francs de pâtisserie.

Dr. A. WANDER S. A., BERNE

DEMANDES à ACHETER

Achat
de vieux BIJOUX
au plus haut prix
Bijouterie Charlet
sous le théâtre

On cherche à acheter un

poêle

rectangulaire, d'occasion, en bon état. Adresser offres écrites sous P. C. 951 au bureau de la Feuille d'avis.

On achèterait d'occasion ou neuf,

petit char

à plate-forme d'environ 1 m. 20 sur 80 cm. — Faire offres écrites sous H. S. 979 au bureau de la Feuille d'avis.

« Ce doit être ici, pensa-t-il.

Il pénétra dans une chambre vaste, haute de plafond, et dont les murs extérieurs étaient ajourés, comme dans presque toutes les demeures des Etats malais. Des meubles en bois précieux, fabriqués par les Chinois de Singapore, d'après les dessins de nos styles modernes. Un large lit bas, avec sa moustiquaire relevée. Le cadavre y était étendu. Autour de la couche funèbre, une dizaine d'hommes, le casque à la main. Crapotte promena sur eux un regard habitué à voir beaucoup de choses en un instant.

Des Anglais cent pour cent.

Il s'approcha du lit écarta la chemise mit la poitrine à nu. La blessure apparut, nette, bouchée par un caillot.

— Oh !... Quelle petite arme... murmura le détective. La lame ne devait pas avoir un centimètre de large.

Un des Anglais, grand homme maigre à cheveux de neige, mit la main sur l'épaule de Crapotte.

— Pourquoi vous mêlez-vous de cela ? demanda-t-il. Si vous connaissiez Sirmey, il faut le pleurer. Pour le reste, il y a des gens dont c'est le devoir... La curiosité est une profanation.

Vincent ne se retourna qu'après avoir terminé son examen et refermé le col de la chemise.

— Vous avez raison, Monsieur, fit-il sèchement. Je connaissais la victime. Je juge les sentiments que je dois ressentir, mais voyez ceci, et vous reconnaîtrez qu'il ne faut jamais parler sans savoir...

Il mit sous le nez du vieillard son laissez-passer de la police.

— Excusez-moi, Monsieur. Le souci du respect...

— J'ai cru que, de passage à Singapore, je pouvais tout de même être utile. Je n'ai pas, je le déplore, la réputation des grands limiers d'Angleterre, mais je compte néanmoins quelques succès, et comme, ici, en fait de policiers...

— Evidemment, reconnut le vieillard. Si nous avions un inspecteur de Scotland Yard...

— J'ai vu des agents plus solides que fins. Et des métis, pour complément... J'ai bien peur que ce crime ne demeure impuni.

L'Anglais répondit :

— Je suis le président du Club de Singapore. Sirmey, par testament, devait nous léguer cent mille livres. Nous savons qu'il a tenu parole. Dès ce matin, j'ai réuni le comité, et nous avons décidé que le quart de cette somme devait nous aider à punir le coupable. Nous promettons une prime de vingt-cinq mille livres à qui le livrera. Etes-vous notre homme ?

— Je n'en sais rien, répondit Crapotte. Ne parlez pas encore de récompense. La besogne est peut-être trop facile. Attendez à ce soir. Si la police n'a rien découvert, si elle ne possède aucun indice, peut-être irai-je vous trouver.

Là-dessus, il salua et sortit de la chambre. En bas, il rejoignit le policier européen et le métis.

— C'est dans le bureau qu'on l'a trouvé, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Allons-y. Tout cela m'intéresse.

Ils s'y enfermèrent. La pièce était meublée avec la même richesse tapageuse. Sans tapis, naturellement.

— Vous avez évidemment vérifié tout de suite la trace des pieds et des chaussures, fit Crapotte. Sur ce parquet, tout devait être visible.

— Nous avons regardé... Rien qui pût retenir l'attention..

— Vous avez fait photographier ?

— « Damn ! » jura l'Anglais. Déranger un photographe pour cela...

— Par terre, vous n'avez rien trouvé ?

— Rien... Si... Un bouton...

— C'est quelque chose...

— Nous avons découvert ensuite qu'il était tombé du gilet de tussor que portait Sirmey. Il l'a arraché dans un geste convulsif.

— Où était-il ?

L'inspecteur lui indiqua l'endroit exact et expliqua la position du cadavre.

— Je vois... Il est tombé à la place où il était debout. A cinquante centimètres à peine de ce fauteuil bas. Il parlait, croit-on, à quelqu'un qui s'y trouvait assis.

L'Eurasien l'interrompit avec suffisance.

— Quelqu'un, installé dans un fauteuil aussi bas, n'aurait jamais pu le frapper au cœur. Et la manière dont il est tombé, d'une seule pièce, en arrière, montre qu'il se tenait tout droit quand il a reçu le coup de poignard.

— Avez-vous une idée, à propos de l'arme ?

— Bah ! Un couteau ordinaire...

— La lame est bien étroite. J'ai vu la plaie...

— Il y a des poignards de toutes largeurs...

Crapotte hésita, parut sur le point de parler, mais il se contenta de dire :

— Je le pensais.

Il examina longuement la pièce, s'assit dans le fauteuil, et concentra ensuite l'attention sur le parquet. Si cet Eurasien avait au moins pensé à relever les empreintes des chaussures... Quand il avait été appelé, c'était encore possible.

— Au fait, comment l'a-t-on découvert ?

— Le boy est entré à quatre heures du matin dans la chambre de son maître, parce qu'il avait eu l'ordre de le réveiller. Le chauffeur devait être au volant à cinq heures. Sirmey voulait se rendre aujourd'hui à Ipoh. Une rude étape... Le lit n'était pas défait. Le boy s'est dit que son maître était à boire dans le bureau. Il est redescendu. Vous devinez la suite. Le boy a éveillé les autres domestiques. L'un d'eux a tout de même eu la présence d'esprit de nous téléphoner.

— Tous ces gens ont été interrogés ?

— Par nous...

— Je vous félicite. Vous n'avez pas perdu de temps.

— Et nous avons pu constater qu'on n'a rien volé, du moins d'apparent. Aucun meuble forcé...

— Ceci ne prouve pas grand'chose. Sirmey portait sans doute les clefs sur lui. Une fois mort, il laissait toute liberté à l'assassin de se croire chez lui.

Il ne fit pas attention à la moue de l'inspecteur, et s'installa sur le sol. Autour de lui, il voyait des centaines d'empreintes mêlées, superposées.

Partout celles de larges pieds nus, aux doigts étalés, écrasaient les traces de semelles. Comment trouver quelque chose là-dedans ?

Cependant le détective s'y appliquait. Son examen dura plus d'une demi-heure. Depuis la porte jusqu'au fauteuil, il étudia tout.

— Si cet imbécile avait empêché le monde d'entrer, et s'il avait fait prendre quelques clichés... murmura-t-il.

Ses yeux étaient presque au ras du sol. Il avança soudain le bras, sous le bureau même, meuble massif, et ramassa un objet. Il sauta debout.

— Qu'est-ce que ceci ?

Le policier et l'inspecteur se penchèrent.

Crapotte tenait à la main une petite pierre bleuâtre, d'un demi-centimètre de long, à peu près ovale. Du marbre commun, mais taillé de manière spéciale.

— Cela ne représente rien, maugréa le métis. Un morceau tombé de n'importe quoi, sans aucune valeur, et que les boys auront laissé là depuis plus de temps que nous ne pouvons supposer, sans doute.

Crapotte fit sauter l'objet dans sa main, en jouant. L'inspecteur avait raison. Cette babiole n'avait aucun intérêt pour l'enquête. Mais après avoir bien joué avec le petit morceau de marbre, tout en bavardant, il oublia de le remettre sur le bureau et l'empocha avec tranquillité.

(A SUIVRE.)

CHRONIQUE AGRICOLE

L'agriculteur a besoin d'une organisation professionnelle

Notre époque est en train d'assister à la renaissance, sous une forme moderne et renouvelée, des associations professionnelles corporatives. Les principes qui sont à la base de ces organismes sont : la collaboration, l'entr'aide et la justice.

De tels principes sont ceux qui doivent être les fondements de toute organisation sociale bien comprise. L'homme, en effet, seul et livré à lui-même, ne peut presque rien faire, il a toujours besoin de la collaboration de ses semblables pour accomplir une œuvre. Il est en outre de son devoir en même temps que de son intérêt de soutenir ceux de ses collaborateurs ou associés qui se trouvent momentanément dans une situation difficile. Sans justice, aucune institution humaine n'est durable.

C'est parce que les doctrines corporatives ont adopté ces bases justes et vraies qu'elles rallient un nombre de plus en plus grand d'adeptes.

A l'heure actuelle, la corporation apparaît comme devant conquérir l'avenir pour le domaine économique et social. Des milliers de personnes dans toutes les classes de la société la considèrent désormais comme seule capable de sauvegarder leurs intérêts professionnels et par là même *d'assurer leur moyen d'existence*, tout en satisfaisant aux légitimes exigences sociales.

A l'individualisme exagéré du siècle dernier qui n'a abouti trop souvent qu'à l'anarchie, à la désorganisation des métiers et à la ruine ou à l'exploitation des plus faibles, doit succéder une organisation rationnelle des professions, répondant à toutes les exigences de notre époque.

Le XXme siècle a mis de plus en plus en évidence cette vérité première que c'est en se groupant que les hommes acquièrent de la force.

Seuls des groupements professionnels solidement organisés seront capables de résister aux puissances de destruction très diverses auxquelles la liberté presque illimitée de la concurrence donne trop de facilités pour agir de multiples manières contre les métiers ; seuls des groupements professionnels seront capables de combattre les égoïsmes sans scrupules qui ne craignent pas d'asservir ou de diminuer les forces économiques d'un pays pour satisfaire leur intérêt immédiat ou inavoué ; seuls de tels groupements pourront faire contrepoids avec succès aux indifférences ou aux laisser-aller malheureusement trop fréquents.

L'agriculteur autant que tout autre a besoin d'une organisation professionnelle qui puisse défendre ses intérêts et promouvoir tout ce qui peut être avantageux pour son métier.

S'il existe déjà en Suisse de nombreuses sociétés et associations agricoles qui rendent des services incontestés, il apparaît cependant comme évident que souvent leur influence est trop faible, ou bien les services qu'elles rendent ne sont que partiels de par la nature même de leur but et de leur constitution. D'autre part, elles manquent d'unité d'action, ce qui est encore le plus regrettable.

Pour ces raisons, nous estimons que la transformation de toutes les sociétés ou associations agricoles en véritables corporations professionnelles apparaît non seulement comme désirable, mais comme nécessaire.

Les associations corporatives sont dirigées par un conseil professionnel élu par les membres de l'association. Les membres du conseil professionnel sont choisis à la fois parmi les patrons et parmi les ouvriers. Le conseil professionnel élit son bureau (président, vice-président, secrétaire, trésorier, etc.) et des vérificateurs des comptes. Il a toutes compétences pour diriger et administrer la corporation, pour fonder et gérer des œuvres sociales utiles aux membres de la profession ; pour fixer et percevoir les cotisations. Il représente la corporation auprès des pouvoirs publics. Les membres de la corporation doivent se soumettre aux décisions du conseil professionnel.

Une corporation agricole s'occupe activement de tout ce qui a trait à la profession d'agriculteur : questions techniques, questions financières relatives aux caisses de crédit ou aux subsides cantonaux ou fédéraux, assurances sociales, contrats de travail entre patrons et ouvriers, coopératives, etc. Elle organise aussi des conférences périodiques sur des sujets ayant trait à l'agriculture.

Si de telles corporations s'établissaient dans tous les cantons de la Suisse, le campagnard serait ainsi vigoureusement soutenu ; il aurait à sa disposition un organisme social qui serait pour lui comme un centre de ralliement et par lequel il pourrait en outre facilement faire entendre ses revendications.

Les corporations agricoles se réuniraient par district, par canton, et en assemblée générale des délégués des cantons.

Bâties sur le même plan, conçues dans le même but, soit pour la défense des intérêts des agriculteurs, ayant une unité de doctrine et d'action, on se représente aisément la force et l'utilité qu'elles pourraient avoir.

Dans l'assemblée générale des délégués, il serait discuté de tous les problèmes essentiels concernant l'agriculture suisse. Les décisions prises, et qui représenteraient en somme la volonté générale des agriculteurs, seraient portées à la connaissance des pouvoirs publics.

Lorsque les revendications des agriculteurs, comme de toute autre branche de la production, sont dûment compatibles avec l'intérêt national, tout bon gouvernement a le devoir d'en tenir compte.

Dans l'organisation corporative, un statut juridique officiel est prévu, réglant les relations entre la corporation et l'Etat et délimitant leurs attributions réciproques. En principe l'Etat devra protéger ou même, suivant les cas, rendre obligatoires les décisions du conseil professionnel, lorsque après un examen attentif, il les aura reconnus conformes au bien général de la nation.

Les Chambres d'agriculture cantonales, de même que le secrétariat des paysans (Brugg) pourraient devenir des organes des corporations agricoles.

De telles organisations professionnelles fortement établies auraient l'avantage de rendre inutiles des partis politiques paysans. Nous estimons que c'est une erreur de constituer un parti politique pour une branche de la production. Ceci ne peut que contribuer à amener des confusions entre le domaine politique proprement dit et le domaine professionnel. L'Etat a entre autres attributions de veiller à la prospérité générale du pays, à l'ordre à l'intérieur, à la sécurité à l'extérieur. Il ne doit point favoriser une branche de producteurs aux dépens d'une autre, mais il doit maintenir un juste équilibre entre l'agriculture, *le commerce et l'industrie ; dans ce* but, il doit, entre autre, se servir habilement des taxes douanières. Il doit naturellement veiller au bon ordre des finances publiques, à la stabilité du cours du change, etc., mais il ne doit point s'immiscer trop directement dans les affaires professionnelles. Lorsque l'Etat veut se faire commerçant ou producteur, ceci ne donne pas de bons résultats; l'expérience l'a déjà amplement prouvé ; ce ne peut être, dans tous les cas, qu'à l'occasion de mesures exceptionnelles.

Certes, il y a beaucoup de points de contact entre l'agriculture et la politique ; car la prospérité de l'agriculture est essentielle pour la nation ; mais l'une et l'autre ne doivent point, il va de soi, être confondues. Ce qu'il faut, actuellement, pour permettre aux agriculteurs de coordonner leurs efforts, d'unifier leur action et de faire entendre leur voix, c'est fonder les corporations agricoles.

* * *

Il existe déjà dans chaque canton romand un secrétariat des corporations. Ces secrétariats fonctionnent pour un certain nombre de corporations industrielles ou commerciales qui ont été fondées ces dernières années.

Une corporation agricole existe dans le canton de Genève depuis une dizaine d'années ; elle donne entièrement satisfaction à tous ses membres et se développe de plus en plus ; le secrétariat de cette corporation peut envoyer gratuitement les statuts de la corporation et les statuts du contrat de travail. Une autre corporation agricole vient d'être fondée cet hiver dans le Jura bernois et prend rapidement une grande extension.

Nous croyons utile d'indiquer les adresses exactes de ces différents secrétariats qui donnent tous les renseignements nécessaires concernant les corporations.

Genève : 18, Pélisserie, secrétariat de la corporation des travailleurs de la terre.

Lausanne : 7, Valentin, secrétariat chrétien-social vaudois.

Neuchâtel : 15, rue Fleury, secrétariat des corporations, office social.

Fribourg : 6, rue du Tir, secrétariat social romand.

Bramois (près Sion) : secrétariat des corporations.

Delémont : secrétariat de la corporation des travailleurs de la terre.

Il serait à notre avis judicieux que les agriculteurs qui s'intéresseraient au mouvement corporatif ou à la fondation d'une corporation agricole dans leur district, indiquent leur nom et leur adresse à un de ces secrétariats (ce qui ne les engagerait du reste en rien). Les secrétariats pourraient ensuite prendre l'initiative de les convoquer à des réunions ; ceci pourrait faciliter la formation de plusieurs corporations agricoles. C'est par l'initiative des personnes intéressées que se sont formées jusqu'à maintenant les premières corporations en Suisse.

Bulletin à découper

Je déclare souscrire à un abonnement à la

Feuille d'avis de Neuchâtel
jusqu'à
Fin décembre 1934 . fr. 1.60

somme que je verse à votre compte de chèques postaux IV 178 ou que veuillez prendre en remboursement.

Nom : .....

Prénom : .....

.....

Adresse : .....

.....

(Très lisible)

Adresser le présent bulletin dans une enveloppe non fermée, affranchie de 5 c. à

l'Administration de la «Feuille d'avis de Neuchâtel»

MARLENE DIETRICH

UN BEAU GESTE DES SCOUTS JAPONAIS

Voici des petits scouts japonais quêtant, sous la pluie, dans une rue de Tokio, afin de venir en aide aux sinistrés des récents typhons qui se sont produits dans la région d'Osaka.

Petites choses qui ont leur importance

L'art, négligé, de fumer un cigare

M. Paul Reboux, dont l'esprit curieux s'intéresse à toutes choses, fait paraître dans un journal parisien cette amusante — et instructive — chronique que nous sommes heureux de reproduire.

Fumer un cigare est un plaisir, assurément. Mais c'est aussi un art qui comporte des lois.

Ces lois, je vais prendre la liberté de les exposer ici, non seulement à l'usage de mes lecteurs, mais à l'usage aussi de quelques-unes de mes lectrices.

Mesdames, ne vous redressez pas avec indignation en lisant les mots que voilà !

Songez donc que, voilà vingt-cinq ans, seules les dames très modérément scrupuleuses se permettaient de fumer des cigarettes. On donnait même le nom de « femmes qui fument » à des personnes peu recommandables.

Aujourd'hui, l'étui à cigarettes fait partie de la trousse en même temps que le petit pompon à poudre et le rouge à lèvres. Et, comme le rythme du progrès va toujours s'accélérant, il est permis de penser que le cigare et la pipe seront, dans peu de temps d'ici, honorés par vos lèvres.

Vous n'accomplirez ainsi, d'ailleurs, aucune innovation. Les filles du Régent s'amusaient parfois à fumer la pipe à Versailles. J'ai vu, à la Havane, de braves mères de famille qui, le cigare aux lèvres, reprisaient les chaussettes de leurs enfants. Et j'ai connu une très vieille dame, et titrée, d'origine flamande, c'est-à-dire un peu espagnole, qui avait coutume de fumer sa pipe en jouant de la guitare.

On voit que le tabac n'accélère pas le cours de notre vie, en dépit des prophéties tragiques des hygiénistes.

Songez donc qu'une grande encyclopédie populaire épouvante ses lecteurs par des phrases telles que celles-ci : « Le tabac provoque des nausées, des vomissements, un tremblement général, des paralysies, des mouvements convulsifs, la torpeur et la mort. »

Je crois que ces hygiénistes sont vraiment un peu trop enflammés...

* * *

Oui, prenez un cigare. Allumez-le. Je vous vois d'ici. Vous lancez vos premières bouffées d'un air de satisfaction, la paupière mi-close, confortablement étalé dans votre fauteuil, tenant le cigare. Il faut que la cendre ne se détache pas trop vite et que vous puissiez présenter l'aspect d'un heureux oisif qui n'a pas de gestes à faire, et qui peut laisser croître au bout de son cigare, la petite colonne grise, symbole de nonchalance et de prospérité.

Attention, tout de même ! N'allez pas sottement laisser tomber d'un seul bloc cela dans votre café, ou sur votre chemise de smoking. Conservez la possibilité de déposer ce long petit morceau de cendre sur le cendrier, après un petit choc de l'index contre le cigare, pour qu'apparaisse aux yeux la braise qui le termine.

Surtout, ne le laissez pas éteindre, votre cigare. Un cigare rallumé ne valut jamais rien, dit à peu près Alfred de Musset.

Allez-vous fumer votre cigare jusqu'au bout ? Je ne vous le conseille pas. Cela vous donnerait un air de ladre qui veut en avoir pour son argent. Une fois qu'il est consumé aux deux tiers, un cigare change de nom. Ce n'est plus qu'un mégot.

* * *

Mais, j'y réfléchis. Comment l'avez-vous donc allumé, votre cigare, pour qu'il vous ait paru âcre, une fois consumé à demi ?

Je ne parle pas, bien entendu, des cigares à bout coupé. Je parle des cigares de luxe, dont l'extrémité est arrondie et bien close.

Ah ! voilà... Vous avez commis la grande erreur ! Vous avez coupé votre cigare avec un coupe-cigare, ou avec les dents, ou avec un perce-cigare. Mais vous l'avez coupé par le bout qui était rond et fermé. Et vous avez allumé l'autre bout !

Malheureux ! on voit bien que vous n'êtes jamais allé à la Havane.

Savez-vous comment, là-bas, on fabrique les cigares ?

Oh ! N'allez pas rêver à de jeunes et langoureuses mulâtresses. Non ! Les cigares sont faits par des femmes souvent vieilles, beaucoup plus vieilles qu'on ne pourrait le croire d'après les cigarières de « Carmen », et dans des salles où un vieux monsieur, juché derrière une chaire comme un maître d'école, lit un roman de famille pour empêcher les ouvrières de s'endormir en accomplissant, dans une chaleur des tropiques, un petit travail, toujours le même.

J'ajoute que, dans la fabrique que j'ai visitée, ce lecteur, par suite de *je ne sais quel accident, était devenu complètement aphone.*

Or, les cigares, encore humides, on les fait sécher.

On les fait sécher en plaçant en haut la partie coupée, et en bas la partie ronde. Vous entendez bien... En bas, la partie ronde. C'est donc dans cette partie arrondie que tout le suc du tabac et, par conséquent, toute la nicotine, va venir s'accumuler.

Et c'est ça que vous mettez dans votre bouche !

Mais, malheureux, fumez donc le cigare comme les gens qui connaissent les secrets du métier !

Mettez dans votre bouche la partie qui a séché en l'air, la partie coupée, la partie qui ne s'est pas saturée d'âcreté et de poison. Faites, à un demi-centimètre du bout arrondi, une légère entaille comme celle d'un sifflet. Approchez de cela une allumette. Le cigare prendra. La combustion ne tardera pas à détacher l'extrémité du bout arrondi comme une petite capsule.

Et vous pourrez ainsi fumer confortablement, savoureusement, délectablement, des feuilles de tabac qui n'auront aucune amertume.

C'est une toute petite chose que celle-là. Mais la vie est faite d'une succession de ces petites choses que nous faisons de travers parce que nous imitons toujours les erreurs du voisin et parce que nous ne réfléchissons pas.

Vous trouverez à la bijouterie
H. VUILLE FILS
vis-à-vis du Temple-du-Bas
le plus grand choix de **colliers, bracelets** et **clips** modernes, à des prix très avantageux.

L'Impératrice rouge

Les paroles et les faits en Russie soviétique

RIGA (Ofinor). — On écrit de Pétrograd que la campagne électorale (élections générales des soviets) prend des formes de plus en plus aiguës. Quoiqu'il n'existe qu'une liste unique de candidats, elle est violemment critiquée dans les réunions ouvrières où les orateurs, profitant de la possibilité de parler en public, critiquent toute la politique économique du gouvernement.

Pour parer à cette agitation, qui marque de plus en plus des tendances antigouvernementales, le soviet de la capitale a recouru aux moyens habituels et a fait placarder de grandes affiches divulgant de prétendues menées capitalistes contre les travailleurs de l'U.R.S.S. Alors que les représentants soviétiques à l'étranger prêchent le pacifisme, le soviet de la capitale de l'U. R. S. S. termine son appel au peuple par les paroles : « Vive la révolution mondiale ! Vive la dictature du prolétariat dans le monde entier ! »

Emissions radiophoniques

de mercredi

(Extrait du journal « Le Radio »)

SOTTENS : 7 h., Culture physique. 12 h. 29, Heure de l'Observatoire de Neuchâtel. 12 h. 30, Informations. 12 h. 40, Disques. 13 h. 10, Informations financières. 13 h. 15, Disques. 15 h. 59, Signal de l'heure. 16 h., Programme de Munster. 18 h., Pour les enfants. 18 h. 30, Cours d'espéranto. 18 h. 40, Disques. 18 h. 50, Les échecs. 19 h. 10, Mathématique du hasard, causerie par Mme Schopfer-Schidlof. 19 h. 40, Radio-chronique. 19 h. 59, Prévisions météorologiques. 20 h., Cinquième quatuor de Darius Milhaud, présenté par le groupe Pro Nova. 20 h. 25, La musique depuis la guerre, entretien par M. Milhaud. 20 h. 50, Musique populaire anglaise et viennoise, par l'O. R. S. R. 21 h. 20, Informations. 21 h. 30, « Andrée, héros du pôle », pièce radiophonique de M. Lang, interprétée par la Compagnie de la rue du Jeu-de-l'Arc. 22 h. 15, Quart d'heure de l'auditeur. 22 h. 30, Musique de danse.

Télédiffusion: 10 h. 30 (Lyon la Doua), Concert d'orchestre. Informations. 15 h. (Lyon la Doua), Musique de danse. 15 h. 30, Programme de Munster. 23 h. (Lyon la Doua), Concert organisé par l'Association des amis de la Doua. *Informations.*

MUNSTER : 6 h. 30, Culture physique. 12 h., 12 h. 40 et 15 h. 30, Disques. 16 h., « Jupiter », symphonie de Mozard, jouée par l'O. R. S. A. 16 h. 35, « Frage », cycle de mélodies de W. Burkhard, chantées par M. Lœffel. 16 h. 55, Concert par l'O. R. S. A. 17 h. 05, Musique de chambre. 17 h. 35, Disques. 18 h., Pour la jeunesse. 18 h. 30, *Conférence sur les Basques, par* M. Hüppy. 19 h. 20, La Suisse aux langues multiples, conférence par M. Weilenmann. 19 h. 50, Concert d'œuvres de Dvorak, par l'O. R. S. A. 20 h. 30, Musique 21 h. 10, Heure littéraire et musicale. 22 h. 15, Causerie en dialecte sur la Suisse.

Télédiffusion 6 h. 35 (Francfort-Stuttgart), Concert. Culture physique. 11 h. 30 (Vienne), Pour Madame. 13 h. 30 (Stuttgart), Concert. 22 h. 20 (Vienne), Concert d'orchestre. 23 h. 45 (Vienne), Musique de danse.

MONTE-CENERI : 12 h. et 12 h. 33, Concert par le Radio-orchestre. 13 h. 05, Disques. 16 h., Programme de Munster. *20 h., Causerie agricole.* 20 h. 15, Concert par la Philharmonique de Paradisio. 21 h., Programme de Munster. 21 h. 15, Disques.

Radio-Paris : 13 h., Causerie pédagogique. 13 h. 30, Concert d'orchestre. 19 h. 15, Causerie agricole. 19 h. 30, Causerie artistique. 19 h. 45, Causerie médicale. 20 h., Courrier des livres. 20 h. 30, La vie pratique. 21 h., Soirée variée. 23 h. 30, Musique de danse.

Paris P. T. T. : 13 h. 15, Concert par l'Orchestre national.

Radio Nord Italie : 17 h. 10, Musique de chambre.

Budapest : 19 h. 30, « Madame Butterfly », opéra de Puccini.

Stockholm : 20 h., Concert symphonique.

Rome, Naples, Bari, Milan II, Turin II: 20 h. 45, Opéra.

Hulzen : 20 h. 55, Concert par l'Orchestre d'Arnhem.

Munich : 21 h., Concert symphonique.

Berlin : 21 h., Symphonie en do mineur, No 2, de Bruckner.

Tour Eiffel : 21 h. 30, Concert par la société « Claude de France ».

Bruxelles (émission flamande) : 21 h. 30, Concert par l'Orchestre symphonique de la Société royale de zoologie, à Anvers.

Londres (Droitwich) : 21 h. 30, Concert symphonique.

Athlone et Cork : 21 h. 30, Concert de la Société des concerts de Dublin.

Strasbourg : 21 h. 45, Grand concert.

Bruxelles (émission française) : 22 h. 30, Concert donné au Palais des beaux-arts.

Radio-Luxembourg : 22 h. 45, Musique de chambre.

Carnet du jour

CINÉMAS

Théâtre : Terreur à bord.
Caméo : N'épouse pas ta fille.
Chez Bernard : Liliom.
Apollo : Les misérables.
Palace : La reine Christine.

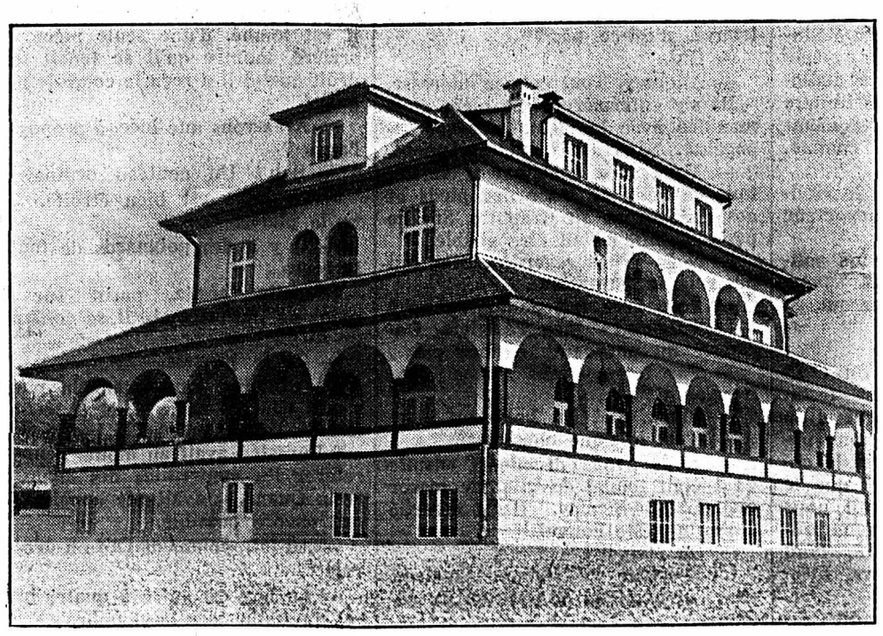

Un home ultra moderne pour la jeunesse yougoslave

Notre photographie représente l'un des plus jolis et des plus modernes établissements de la Yougoslavie que fit construire, il y a peu de temps, le roi Alexandre 1er, sur l'Amselfeld près de Belgrade. — Ce home sert en même temps d'hôtel pour les touristes

LIBRAIRIE

L'Annuaire statistique de la Suisse 1933. — Nous venons de recevoir « l'Annuaire statistique de la Suisse », publié par le Bureau fédéral de statistique. Il constitue un important recueil officiel de données numériques ; ses tableaux, clairement établis, fournissent les indications les plus complètes sur tous les phénomènes économiques et sociaux de la Suisse. L'ouvrage contient non seulement les renseignements relatifs à l'année dont il porte millésime, mais encore des indications se rapportant à de longues séries d'années en arrière, permettant ainsi au lecteur de se rendre compte très rapidement des changements les plus importants qui se sont produits au cours des dernières dizaines d'années.

Le nouveau volume relatif à l'année 1933 a été édité pour la première fois par Emile Birkhæuser et Cie; il contient d'importants enrichissement par rapport aux éditions antérieures. C'est ainsi qu'on y trouve de nouvelles données sur la répartition des travailleurs par métiers, données fournies par le dernier recensement de la population, les principaux résultats du recensement des logements de 1930 et ceux de la statistique fédérale du tourisme nouvellement instituée. On a également introduit pour la première fois dans l'annuaire des comparaisons internationales, qui constituent un complément particulièrement précieux.

Extrait de la Feuille officielle

— 5 novembre : L'état de collocation de la faillite de M. Jules Rollier, commerce de fruits et légumes, conserves et denrées alimentaires, ci-devant à Cernier, actuellement à Neuchâtel, est déposé à l'office des faillites du Val-de-Ruz, à Cernier. Délai pour les actions en contestation : 17 novembre 1934.

— 5 novembre : L'autorité tutélaire du district de Neuchâtel a nommé en qualité de tutrice de Jeanne-Françoise Morf, Mme Jeanne-Marie Morf née Lambert, à Neuchâtel,

désigné en qualité de tutrice de Gaston-Georges Dutruit, à Neuchâtel, Mlle Anna Billeter, en cette ville.

— 3 novembre : Contrat de mariage entre les époux André-Jules Ryser, voyageur de commerce et May-Mina-Alvina Ryser née Otter, tous deux domiciliés à Marin.

— 2 novembre : Contrat de mariage entre les époux Friedrich Schneiter, agriculteur, et Karoline Schneiter née Von Känel, tous deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds.

— 2 novembre : Séparation de biens entre les époux Germain-Homère Froidevaux, fabricant d'horlogerie, et Célestine Froidevaux née Rusconi, tous deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ensuite de faillite de la délivrance d'actes de défaut de biens.

— 7 novembre: Clôture de la faillite de M. Charles-Théodore Porchet, jardinier, ci-devant à Thielle.

— 8 novembre: Clôture de la faillite de M. Marcel-Auguste Girardin, bijoutier, à la Chaux-de-Fonds.

— 6 novembre: Contrat de mariage entre les époux Bernard-Hermann Mayer, mécanicien, et Rosa Mayer née Grossenbacher, tous deux domiciliés à Colombier.

— 7 novembre: Séparation de biens, ensuite de faillite et de la délivrance d'actes de défaut de biens, entre les époux *Charles-Théodore Porchet, jardinier, et* Louise Porchet née Ducret, tous deux domiciliés à Thielle.

Extrait de la Feuille officielle suisse du commerce

27 octobre : La société anonyme Centrale Verres de Montres S. A. en liquidation, vente de verres de montres ronds aux fabricants d'horlogerie, à la Chaux-de-Fonds, est radiée ensuite de faillite.

— 29 octobre : La raison Albert Gass, *boulangerie-pâtisserie, à la Chaux-de-*Fonds, est radiée ensuite de renonciation *du titulaire.*

— 29 octobre : Le chef de la maison Paul Huguenin, exploitation d'un café-restaurant, à la Chaux-de-Fonds, est M. Paul-Ulysse Huguenin, à la Chaux-de-Fonds.

— 29 octobre : La raison Henri Cosandier, boulangerie, pâtisserie, tea-room, à la Chaux-de-Fonds, est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

— 30 octobre : Le chef de la maison Henri Aubert, vente d'articles photographiques et tous travaux concernant cette branche, à la Chaux-de-Fonds, est M. *Marc-Henri Aubert, à la Chaux-de-Fonds.*

— 30 octobre : La raison Fritz Salvisberg, ferblanterie, à la Chaux-de-Fonds, est radiée ensuite de décès du titulaire.

— 23 octobre : La société en nom collectif Hool et Cie, fabrique de confiserie et biscuits, à Colombier, est radiée. L'actif et le passif sont repris par la nouvelle société Hool et Cie, constituée par M. Robert-Théophile Hool, fabricant de confiserie, et Renée-Marguerite Hool, née Dubois, ménagère, tous deux domiciliés à Colombier. M. Robert-Théophile Hool est seul associé indéfiniment responsable. Mme Renée-Marguerite Hool est commanditaire pour une commandite de 1000 fr.

— 23 octobre : La liquidation de la société en nom collectif Lemrich et Matile, successeurs de Jacob Steiger, fabrication de cadrans métalliques, à la Chaux-de-Fonds, étant terminée, cette raison est radiée. L'actif et le passif sont repris par la société en commandite Arthur Lemrich et Cie, successeur de Lemrich et Matile, constituée par M. Arthur Lemrich et Mme Mina-Mathilde Lemrich née Steiger, tous deux à la Chaux-de-Fonds. M. Arthur Lemrich est seul associé indéfiniment responsable. Mme Mina-Mathilde Lemrich est commanditaire pour une somme de 1000 francs.

— 31 octobre: La raison Jules Schleppy, fabrication et vente de produits ménagers, à la Chaux-de-Fonds, est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

— 1er novembre: La liquidation de la société en commandite E. Bloch et Cie, agence générale d'assurance, à la Chaux-de-Fonds, étant complètement terminée, cette raison est radiée.

— 1er novembre: Le chef de la maison Gottfried Meier, exploitation d'une boulangerie, pâtisserie, tea-room, à la Chaux-de-Fonds, est M. Gottfried Meier, à la Chaux-de-Fonds.

— 2 novembre: Le chef de la maison Alfred Forestier, exploitation d'une boulangerie-pâtisserie, à la Chaux-de-Fonds, est M Alfred-Jonas Forestier, à la Chaux-de-Fonds.

— 2 novembre: La liquidation de la société en commandite Junod Fils et Cie, en liquidation, fabrication d'horlogrie, à la Chaux-de-Fonds, étant terminée, cette raison est radiée.

— 2 novembre: La liquidation de la société en nom collectif Armand Nicolet et Co, succ. de Numa Nicolet Fils et Co, fabrication de cadrans émail, à la Chaux-de-Fonds, étant terminée, cette raison est radiée.

— 5 novembre : La raison Louis Bill, magasin de musique, au Locle, est radiée ensuite de départ du titulaire.

— 5 novembre: La raison Louis Bôle fils, fabrication de boîtes de montres or, au Locle, est radiée ensuite de cessation de commercee.

— 5 novembre: La raison Vital Liechti, articles pour l'électricité, etc., au Locle, est radiée d'office ensuite de faillite du titulaire.

— 3 novembre: Le chef de la maison Edouard Digier, installations électriques en tous genres, à Neuchâtel, est M. Edouard Digier, à Neuchâtel.

— 5 novembre: MM. Michel Schwaar et Roger-Philippe Houriet, tous deux représentants, à Neuchâtel, y ont constitué sous la raison sociale Schwaar et Houriet, une société en nom collectif, représentation d'huiles minérales pour automobiles.

— 5 novembre: MM. Eugène-André Seiler, imprimeur, Edgar-André et Willy Seiler, tous trois à Neuchâtel, y ont constitué sous la raison sociale André Seiler et fils, une société en nom collectif, imprimerie, commencée le 1er septembre 1934.

— 6 novembre: La raison Paul Haesler, A la ville de Neuchâtel, tissus et confections, a transféré son siège à Fribourg. La raison est donc radiée à Neuchâtel.

Des paillettes si fines qu'elles moussent même "à froid"!

Même dans de l'eau froide, le Nouveau LUX dégage aussitôt une mousse abondante et douce. Il vous offre ainsi pour vos petites lessives un double avantage: D'une part, l'écume si douce du LUX ne peut abîmer quoi que ce soit, et d'autre part l'eau froide écarte tout risque d'accident.

Le nouveau LUX fait gagner du temps!

Rien n'est plus simple:

LX 918-0247 SF

SAVONNERIE SUNLIGHT OLTEN

Société suisse pour l'assurance du mobilier à Berne

fondée sur la mutualité en 1826

Assurances contre: L'INCENDIE, le vol avec effraction, le bris des glaces, les dégâts des eaux, le chômage et la perte de loyers par suite d'incendie, assurances combinées.

Agence locale des Hauts-Geneveys

Nous informons les sociétaires et le public en général que nous avons nommé comme agent local de la commune des Hauts-Geneveys:

M. Charles Schenk

agriculteur

domicilié aux Hauts-Geneveys.

M. Schenk se met à la disposition des intéressés pour tous renseignements concernant les branches d'assurance mentionnées ci-dessus et se recommande pour la conclusion de nouvelles assurances ainsi que pour tous changements à apporter aux polices en vigueur.

Neuchâtel, le 7 novembre 1934.

L'agent principal:
G. FAVRE, Bassin 14
Neuchâtel

N'oubliez pas, Madame, que

THIEL

COUTURE

a créé pour vous un

RAYON SPÉCIAL de

CHAPEAUX ..... Fr. 30.-
ROBES ..... » 120.-
MANTEAUX, TAILLEURS 160.-

qui remporte un grand succès, et attend votre visite sans engagement

NEUCHATEL - ORANGERIE 8

TÉLÉPHONE 10.42

Pendant notre grande vente

Un superbe choix de tabliers très avantageux

Tabliers hollandais couleur, en cretonne fantaisie, joli choix de dessins dep. **1.45**

Tabliers hollandais blancs, en toile de soie rayonne, garnis jolie dentelle **1.95**

Tabliers hollandais pour le service, en tulle noir, avec broderie grise, nouveauté **5.90**

Tabliers hollandais en soie artificielle couleur, jolies fantaisies nouvelles .. **2.95**

Tabliers de cuisine mi-fil, bleu rayé, façon à bretelles 1.95 et **1.50**

Tabliers réforme en mérinos noir, petits dessins blancs, grand choix **2.50**

Tabliers réforme en mérinos couleur, jolis dessins fantaisie, depuis **2.75**

Tabliers blouses en popeline unie, garniture fantaisie, façon croisée **3.90**

Tabliers blouses popeline «Sanforisée», garnis biais blancs, bel article .. **5.90**

Tabliers blouses popeline «Sanforisée», jolie garniture, boutons et biais .. **9.50**

Madame, profitez de notre grande vente de tabliers!

Du choix — **Au Sans Rival** — Des prix

P. Gonset-Henrioud S. A.

Société Suisse d'Assurance contre la grêle

Les assurés de l'agence de Cernier sont convoqués à

l'assemblée ordinaire de district

qui aura lieu à CERNIER, le dimanche 18 novembre 1934, à 14 h., à l'hôtel de ville

ORDRE DU JOUR STATUTAIRE

Par ordre: Charles SOGUEL.

A cette époque de l'année,

de bonnes lunettes sont nécessaires...
les vôtres vous conviennent-elles encore?
Faites-les reviser

chez **Mlle E. Reymond**
Optique médicale
6, rue de l'Hôpital, 1er étage Neuchâtel
Service consciencieux et rapide
Exécution de toute ordonnance de MM. les oculistes

Qui prêterait 500 fr.

avec 10 % d'intérêt, pour une année, à une dame sérieuse. Adresser offres écrites à B. Z. 968 au bureau de la Feuille d'avis.

Pour un taxi

téléphonez au

13.13

Stationnement:
Place PURRY et Gare
A. STREIT

On cherche pour jeune fille de bonne famille bâloise, désirant suivre l'école, une place de

demi-pensionnaire

Ferait éventuellement échange avec jeune fille. Faire offres écrites sous J. D. 962 au bureau de la Feuille d'avis.

Pour modifier la nuance de votre chevelure
Faire disparaître vos cheveux blancs
Une décoloration ou une teinture est nécessaire
Pour que ce travail très délicat soit impeccable

Adressez-vous à la maison spécialisée

Salon de coiffure GŒBEL - Terreaux 7 - Tél. 1183

La Société de chant «L'ORPHÉON»

exprime ses sentiments de profonde gratitude à toutes les personnes qui, à des titres divers, se sont intéressées à sa vente des 2 et 3 novembre. Grâce à la précieuse collaboration de tant de bonnes volontés, la vente a eu une pleine réussite.

A toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à ce résultat, l'Orphéon se sent pressé d'adresser l'expression de sa vive reconnaissance et ses remerciements les plus chaleureux.

ALLEMAND ITALIEN

Jean Ecklin, prof., Serre 4

Office électrotechnique

S. A.

Faubourg du Lac 6

Installations de lumière, moteurs, cuisinières électriques, téléphone aux meilleures conditions

Cours de coupe et couture

CONCERT 6

Ebauche - Patrons sur mesure

Mlle Aubert, prof.

Saucisse à rôtir
garantie pur porc

Atriaux
garantis pur porc

Boudin
garanti pur porc

Saucisses au foie avec jus
garanties pur porc extra

MÉNAGÈRES, PROFITEZ!

BELL

Les Neuchâtelois à l'étranger

n'ont pas de plus grand plaisir que de recevoir régulièrement des nouvelles du pays natal

L'ABONNEMENT à la

Feuille d'avis de Neuchâtel

vu son prix abordable, constitue

un cadeau apprécié

ajouté aux autres

Abonnements souscrits directement à notre bureau:

a) Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Congo belge, Dantzig, Egypte, Estonie, France, Algérie, Côte d'Ivoire, Niger, Syrie, République libanaise, Grèce, Guatémala, Hongrie, Lettonie, Luxembourg, Maroc (français et espagnol), Pays-Bas, Perse, Portugal, Colonies portugaises, Roumanie, Sarre, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques soviétistes et Uruguay.

1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Fr. 27.-	**14.-**	**7.50**	**3.-**

b) Tous autres pays:

1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Fr. 36.-	**18.50**	**9.50**	**3.50**

Dans certains pays fr. 15.- par an

Abonnements commandés aux bureaux de poste:

Dans certains pays étrangers (France, Algérie et Maroc, Italie, Allemagne, Autriche, Belgique, Suède, Norvège, etc.), les bureaux de poste acceptent des abonnements

au prix suisse: 15.-, 7.50, 3.75

majoré d'une taxe variable pour frais de port. S'informer à notre bureau, rue du Temple-Neuf 1, Neuchâtel.

Les personnes domiciliées à l'étranger peuvent renouveler leur abonnement maintenant, en se basant sur les indications ci-dessus.

Dès ce soir — **APOLLO** — Dimanche dès 2 h. 30 matinée permanente

SUITE et FIN du film magistral

Les Misérables

Tél. 11.12

2me époque, Cosette et Marius

De prestigieux interprètes:

Harry BAUR
Charles VANEL
Charles DULLIN
Josseline GAEL
Jean SERVAIS
Orane DEMAZIS
Marg. MORENO

L'insurrection d'un peuple
L'idylle radieuse de Cosette et Marius
Le Guet-apens de la masure Gorbeau
Les épisodes fameux des barricades
La fuite à travers des égouts de Paris
La fin émouvante de Jean Valjean

Location ouverte de 10 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h. — Dimanche excepté

Prix ordinaire des places: Galeries et réservées: 2 fr. 50, Ires 2 fr., IImes 1 fr. 50, IIImes 1 fr.

Spectacle à 20 h. 30 précises

Prière de retirer les billets d'avance

Tél. 11.12

Mercredi, jeudi, samedi, MATINÉES à 3 h. à prix réduits, Galeries fr. 2.— 1res fr. 1.50, 2mes fr. 1.30, 3mes fr. 1.—

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Le régime du scandale

Une affaire de faux timbres éclaterait encore en France

causant à l'Etat un préjudice de 20 millions

PARIS, 14 (Havas). — Le « Journal » annonce que le Parquet de la Seine vient d'être saisi d'une affaire de faux timbres des assurances sociales qui pourrait réserver quelques surprises.

Il est vraisemblable que le préjudice subi par l'Etat depuis deux ans s'élève à une vingtaine de millions. Le ministère du travail s'était aperçu, en 1932, de la mise en circulation de faux timbres des assurances sociales. Mais une indiscrétion mit en éveil les membres de l'entreprise qui procédaient à Paris à la vente des faux timbres et l'enquête tourna court.

Elle a pu cependant établir que les timbres étaient fabriqués à l'étranger et passaient la frontière en contrebande. D'après certaines informations, l'affaire continuerait et tous les mois quelques centaines de mille francs de faux timbres passeraient la frontière.

M. Litvinoff contraint d'abandonner son poste ?

Il flirte beaucoup trop avec les capitalistes !

LONDRES, 14 (T. P.). — Le correspondant du « Morning Post » de Varsovie télégraphiait hier soir à son journal une information de Riga, selon laquelle M. Litvinoff, commissaire du peuple aux affaires étrangères, abandonnerait son poste. Il serait remplacé par M. Stomoniakoff. Les autorités soviétiques reprocheraient à Litvinoff d'être en contact trop étroit avec les Etats étrangers.

Un incident Herriot-Doumergue

PARIS, 13. — Une vive polémique met aux prises présentement M. Herriot et M. Doumergue. Celui-ci montrant à quel point il a été lâché par le chef radical-socialiste et celui-là se plaignant de n'avoir jamais été tenu au courant des décisions ministérielles par l'ancien président du conseil.

A propos de la Quinzaine des magasins spécialisés

Les meilleurs magasins spécialisés de la ville ayant donné leur adhésion à cette Quinzaine, on peut d'emblée affirmer qu'elle suscitera dans le public un vif intérêt.

Un concours original, des prix intéressants d'une valeur totale de plusieurs centaines de francs, des... mais non ! Attendons à samedi pour connaître les agréables surprises que nous réserve cette Quinzaine.

La Chambre française accorde sa confiance au cabinet Flandin

par 423 voix contre 118

Les interpellations

M. Thorez, communiste, interpelle le gouvernement en ce qui concerne ses intentions sur la défense des libertés publiques, le désarmement des ligues fascistes et les mesures à prendre pour remédier à la crise économique. Il déclare que le fascisme est la provocation permanente. Il ajoute que les travailleurs de France sont fermement décidés à lui barrer la route.

M. Margaine, député radical-socialiste de la Marne, développe ensuite son interpellation sur la politique générale du gouvernement. En ce qui concerne le commerce extérieur, il déclare qu'il ne peut se ranger aux côtés de M. Flandin, lequel estime que l'on doit revenir à la libre concurrence. « Or, ajoute M. Margaine, c'est celle-ci qui est la cause de tous nos maux. »

Puis, M. Marcel Déat, député néo-socialiste de Paris, combat le nationalisme économique.

M. Lebas, socialiste, demande si le gouvernement continuera à agir à l'égard des fonctionnaires comme le fit M. Mallarmé, ancien ministre des P. T. T. Il demande par quels moyens le gouvernement combattra le chômage.

Les explications de M. Flandin

M. Flandin monte à la tribune. Il déclare que les hommes réunis au gouvernement ne se sont pas préoccupés de savoir s'ils avaient des vues identiques sur les doctrines. Ils se sont préoccupés de résoudre la crise.

Le président du conseil est persuadé que, pour sortir des crises économiques et politiques, il faut revenir à un retour progressif à la liberté. Il ne s'agit pas d'ailleurs de supprimer toutes les protections douanières.

« J'ai fait appel, ajoute M. Flandin, au concours de mes collègues sans le souci de savoir s'ils étaient orthodoxes. Nous sommes en train de faire la dernière expérience du parlementarisme (mouvements). Ailleurs, les forces contraires se sont affrontées dans la rue et créèrent un état de dictature. Cela, je ne le veux pas (vifs applaudissements).

» Il y a deux jours, nous célébrions l'armistice. N'y a-t-il pas quelque chose de poignant dans le fait qu'il fallut séparer les anciens combattants en deux cortèges ? Que se serait-il passé s'ils s'étaient rencontrés ? » (violentes protestations à l'extrême gauche).

M. Flandin termine par un éloge des institutions républicaines.

M. Bouisson donne alors lecture de l'ordre du jour déposé par MM. Laurent-Eynac, Yvon Delbos et Barety, et faisant confiance au gouvernement. Un amendement de M. Vallat rend hommage au président Doumergue.

M. Léon Blum à la tribune

M. Léon Blum se prononce contre le régime de la libre concurrence qui n'est pas un moyen de combattre la crise et critique vivement la déflation. Il déclare que le groupe socialiste est fier d'avoir dénoncé la tentative de pouvoir personnel perpétrée à l'abri du nom de M. Doumergue. « Le parti socialiste, ajoute-t-il, refusera sa confiance au gouvernement. »

Les positions

M. Paul Simon, député démocrate populaire, M. Yvon Delbos, président du groupe radical et M. Franklin Bouillon, de l'Union nationale, voteront avec leurs amis pour le gouvernement.

M. Renaudel s'abstiendra avec les groupes socialistes de France, socialistes français et républicains socialistes.

M. Ramette votera contre avec les communistes.

M. Xavier Vallat, commente son amendement qui tend a ajouter à l'ordre du jour l'hommage au président Doumergue.

M. Flandin dit qu'il n'est pas besoin de répéter dans un amendement ce que dit la déclaration.

Le vote de confiance

L'ordre du jour de MM. Laurent Eynac, Yvon Delbos et Barety, accepté par le gouvernement qui a posé la question de confiance, est accepté par 423 voix contre 118.

La Chambre vote ensuite sans débat la prorogation des pouvoirs de la commission d'enquête Stavisky.

Le nouveau président du groupe radical-socialiste

PARIS, 13 (Havas). — Le nouveau président du groupe radical-socialiste élu en remplacement de M. Camille Chautemps est M. Yvon Delbos, député de la Dordogne, qui a été élu par 65 voix contre 31 à M. Jammy Schmidt, député de l'Oise.

M. Yvon Delbos, ancien ministre de l'instruction publique, est actuellement vice-président de la Chambre.

Au Sénat

PARIS, 13 (Havas). — Au Sénat, M. Jeanneney ouvre la séance à 15 heures.

M. Pernot, vice-président du conseil, donne lecture de la déclaration ministérielle.

Le Sénat manifeste par de vigoureux applaudissements son approbation. Le centre et la gauche marquent leur satisfaction d'entendre le gouvernement souligner sa confiance dans le parlement, expression de la souveraineté populaire.

L'Impératrice rouge

Drames oubliés de la grande guerre

On a réhabilité, à Paris, un officier, qui, en 1917, avait abandonné son poste

Samedi, la cour supérieure de justice militaire, à Paris, consacra son audience à rétablir dans son grade et dans une honorable retraite, grâce à un concours assez touchant des officiers et des soldats qu'il avait commandés, le colonel Couthaud, destitué en 1917.

Agé de 75 ans, le poil de neige et très martial encore sous son raglan noir, l'ex-lieutenant-colonel Couthaud venait demander, comme nous l'avons dit « qu'on lui rende la possibilité de se présenter honorablement partout », en revisant un jugement de conseil de guerre de la deuxième armée qui l'avait condamné en 1917 à 5 ans de prison avec sursis et à la destitution pour abandon de poste devant l'ennemi, alors que son unité occupait la cote 304.

L'inépuisable masse de documents, qu'à défaut des notes d'audience du conseil de guerre disparues, fit lire le président Magnin, situe, en 1917, le lieutenant-colonel Couthaud à la tête du 356me d'infanterie, comme un brave officier sorti du rang, « un peu porté sur la discipline », mais dur également pour lui-même et en continuelle discussion avec les officiers d'état-major.

Ils semblent de plus établir que le lieutenant-colonel Couthaud quitta son poste uniquement pour téléphoner à la division du P. C. voisin.

Le général de division Lebocq, qui avait prescrit sa mise en accusation, vint renouveler devant le tribunal son réquisitoire.

— Couthaud avait des qualités, mais il était discutailleur, retors, intelligent, mais porté à la calomnie et au mensonge. Ce que j'ai appris de lui, au cours d'une enquête toute récente, m'empêche de dire qu'il n'a pu déserter son poste par lâcheté...

Le président Magnin. — Alors, pourquoi n'aurait-il pas été condamné à mort ?

— On a tenu compte de ses trente-cinq ans de services et de sa situation de famille !

— Mais ne croyez-vous pas, s'écrie le président Magnin, que les malheureux soldats qui ont été fusillés n'avaient pas, eux aussi, de bons antécédents et des enfants ? Je vous remercie, général ; vous pouvez vous retirer.

Des témoins de tout grade vinrent, par contre, affirmer que le colonel Couthaud ne s'était pas enfui.

La cour satisfit à la fois le commissaire Bourlois et le défenseur Me Lapie en annulant le jugement du conseil de guerre, mais, invoquant la faute de service caractérisée, en disant qu'il n'y avait pas lieu à dommages-intérêts.

Le colonel Couthaud n'en demandait d'ailleurs pas. Le 11 novembre, il a pu se présenter partout honorablement.

Nouvelles suisses

Au Grand Conseil vaudois

LAUSANNE, 12. — Le Grand Conseil vaudois, lundi après-midi, a voté des crédits supplémentaires pour un total de 432,945 francs, réduit à 301,365 francs par diverses recettes. Le Grand Conseil a voté la loi d'impôt pour 1935 au même taux que pour 1934, le Conseil d'Etat ne voulant pas proposer d'aggravations aussi longtemps que n'aura pas été réalisé le maximum d'économies. Il a ensuite abordé la discussion du budget de 1935, discussion qu'il a poursuivie dans sa séance de mardi

La foire d'Orbe

La dernière foire d'Orbe a été fort animée et les affaires y furent relativement nombreuses. On y a noté les prix suivants:

Pommes de table, 20 c. le kg.; poires, 25 c. le kg.; noix, 70 c. le kg.; choux de Bruxelles, 70 c. le kg.; épinards, 50 c. le kg.; carottes, 30 c. le kg.; poireaux, 20 c. le paquet; chicorée à salade, 10-20 c. la tête; choux-fleurs, de 60 c. à 1 fr. 20 la tête. Champignons, 1 fr. 80 le kg.

Les œufs deviennent de plus en plus rares; ils se vendaient 2 fr. 50 la douzaine.

Quant aux pommes de terre, dont la récolte est particulièrement abondante cette année, elles valent 8 fr. les 100 kg. par sacs et 10 c. le kg. au détail.

Peu de bétail sur le champ de foire; les prix varient peu, mais la tendance est à la baisse: petits porcs de 65 à 70 fr. la paire; vaches, 600 à 700 francs.

Dès vendredi
CHEZ BERNARD
MARLÈNE DIETRICH
dans un film de
JOSEF VON STERNBERG
L'impératrice rouge
La somptuosité de cette production, la beauté de
Marlène DIETRICH
l'ampleur inusitée de cette réalisation relatant
LA VIE PRIVÉE LA PLUS PASSIONNÉMENT AVENTUREUSE DE L'HISTOIRE
Tout contribue à faire de
L'impératrice rouge
un spectacle remarquable

Un ingénieur attaqué en pleine rue à Zurich

ZURICH, 13. — Mardi, l'ingénieur Alfred Dürler-Tobler a été attaqué dans le quartier du Zurichberg. Alors qu'il avait quitté la villa du Zurichberg pour se rendre à son bureau en ville, un inconnu âgé de 30 à 35 ans, lui jeta par derrière, un manteau sur la tête, l'enveloppa, le poussa contre une automobile conduite par une femme de 30 à 40 ans.

L'inconnu chercha à pousser l'ingénieur dans l'automobile. Mais comme il se défendit énergiquement, la machine, une vieille limousine foncée, partit avec l'inconnu qui n'avait pu accomplir son projet. La police suppose qu'il s'agit d'une tentative d'enlèvement pour obtenir une rançon.

Au Palais fédéral

L'affaire du 1er-lieutenant Hagenbuch

BERNE, 13. — *Dans sa séance* d'hier, le Conseil fédéral s'est occupé de l'affaire Hagenbuch.

Le département militaire avait ordonné une enquête contre le 1er lieutenant Hagenbuch et il en avait chargé le juge d'instruction du tribunal de la 4me division. Mais le 1er lieutenant conteste que les faits qui lui sont reprochés tombent sous le droit pénal militaire et il a adressé au Conseil fédéral un recours contre la décision du département militaire.

Le Conseil fédéral n'a pas pris ce recours en considération, estimant qu'il n'est pas compétent pour décider si c'est le code pénal militaire ou le code pénal civil qui doit être appliqué. Cette compétence est du ressort du Tribunal fédéral.

Les sports

Les subventions fédérales aux associations sportives

Le budget du département militaire pour 1935 comporte une subvention de 390,800 fr. aux associations sportives. Ce total est de 30,000 fr. moins élevé que celui de 1934. La répartition prévue est la suivante: commission fédérale de gymnastique et de sport, 16,000 fr. (16,500 fr.); association suisse des maîtres de gymnastique 82,000 fr. (90,000) ; cours cantonaux pour maîtres de gymnastique et moniteurs, 45,000 fr. (57,200) ; Société fédérale de gymnastique, 177 mille francs (183,000) ; Fédération catholique suisse de gymnastique, 7300 fr. (6800) ; Association suisse de football et athlétisme, 37,000 fr. (36,000) ; Association nationale d'éducation physique, 1600 fr. (1600) ; Fédération suisse de natation, 3500 fr. (3700) ; Fédération suisse des sociétés d'aviron, 2600 fr. (2800) ; Association suisse des clubs de ski, 7000 fr. (7000) ; Fédération universitaire suisse 1800 fr. (1400) ; cours pour instructeurs de gymnastique en lieu et place du cours pour instructeurs supérieurs, 6500 fr. ; divers, 3500 fr. Une somme de 30,000 fr. sera allouée à l'organisation de cours militaires de ski.

FOOTBALL

Aujourd'hui à Londres, le onze italien rencontre l'Angleterre

C'est aujourd'hui, à Londres, que va se disputer le match international de l'année entre l'Angleterre et l'Italie. Ce sera la vraie finale de la Coupe du monde. Les Italiens ont regretté l'absence de l'Angleterre dans le tournoi mondial et ils ne veulent pas mettre en jeu le titre qu'ils enlevèrent brillamment dans leur pays au mois de mai dernier.

Jamais un match n'a suscité autant d'intérêt dans les pays neutres. Jamais des jugements aussi contraires n'ont été émis sur les équipes et sur la rencontre Les uns insistent sur ce fait que l'Italie va jouer à Londres dans une période de brouillard, de mauvais temps, de terrain lourd. Mais dans le nord de l'Italie, on joue parfois sous la neige et M. Pozzo n'a pas commis l'erreur de prendre des joueurs du sud. Les internationaux qui sont partis pour Londres jouent dans des clubs septentrionaux de l'Italie.

D'autres estiment que la « squada azzura » est trop vieille pour résister au onze anglais. La moyenne des joueurs transalpins est de 30 ans. Mais neuf des onze joueurs choisis ont gagné la Coupe du monde et ils ont prouvé que malgré leur âge ils jouent encore « très jeune ».

Tenus en échec à Rome en 1933, les Anglais veulent prendre une revanche. Y parviendront-ils ? Nous le croyons. Mais ils devront sans doute faire montre de tout leur talent pour vaincre.

Modifications dans le onze anglais

Cooper, l'arrière de Derby County, capitaine de l'équipe d'Angleterre de football, blessé samedi dernier d'un coup de pied à la cheville au cours d'un match, a averti le comité de sélection qu'il ne pourrait jouer mercredi.

Les sélectionneurs ont immédiatement demandé à Male, de l'Arsenal, de le remplacer. Il y a ainsi six joueurs de ce club dans l'équipe d'Angleterre.

De plus, l'avant-centre Tilson, de Manchester City, blessé, est indisponible, et Hunt, du Totenham Hotspurs, le remplacera.

MARCHE

Schwab bat un record

Lors d'une compétition internationale organisée à Riga, le Suisse Arthur Schwab a battu le record du monde des 20 milles, en couvrant la distance en 2 h. 42' 13". Le précédent record était détenu depuis 1932 par l'Anglais Plumb avec le temps de 2 h. 43' 38".

BOXE

A Paris

Dans un meeting de boxe organisé, lundi soir, au Palais des Sports, à Paris, Candel a fait match nul avec Tunero et Marcel Thil a battu aux points, en dix rounds, l'Italien Rolando.

Au Grand Conseil fribourgeois

Nouveaux députés
Le budget de l'Etat

(Corr.) Le Grand Conseil a commencé à siéger à Fribourg, hier, mardi. Les tractanda de la session d'automne de cette année portent : la discussion du budget de 1935 ; l'approbation de certains comptes et rapports ; une douzaine de lois et de décrets concernant des constructions et endiguements ; enfin, des nominations à différents postes vacants.

Au début de la séance, le président, M. Pierre Benninger, a prononcé l'éloge funèbre de quatre députés défunts, parmi lesquels M. Victor Chassot, syndic de Bussy, député depuis vingt ans, qui laisse d'unanimes regrets parmi ses collègues et au sein de la population broyarde. M. Victor Chassot est remplacé au Grand Conseil par M. Auguste Dubey, de Gletterens, qui a été assermenté en même temps que sept autres députés entrant en charge.

Le président a rappelé en outre un grand événement de la vie fribourgeoise, le tir fédéral. Il a souhaité que l'unanimité réalisée pour ce grand effort patriotique se continue dans les travaux politiques du Grand Conseil.

Après l'examen du budget de quelques institutions annexes de l'Etat, on a passé au budget général. Le déficit qui se montait à 1,142,000 fr. en 1933, était encore de 780,000 fr. en 1934. Un gros effort de redressement a été effectué, mais le gouvernement et la commission d'économie publique, s'ils sont d'accord sur le programme de compression des dépenses, diffèrent quant à l'application de nouveaux impôts. Tandis que le gouvernement propose une augmentation de 10 %, la commission a péniblement consenti à une majoration de 5 %. C'est que l'état des affaires est tel que le public supportera difficilement cette majoration. La discussion générale a été renvoyée.

Les manifestations de la région

Salle des Conférences

Jeudi 15 novembre, à la grande salle des conférences, M. Marcel Kurz, qui rentre de l'Himalaya, donnera une conférence avec projections lumineuses sur les beautés et les dangers de l'Himalaya, où il a fait trois expéditions (1930, 1932 et 1934).

Cette conférence donnée récemment à Paris, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence du maréchal Franchet d'Esperey, et devant un auditoire de 3500 personnes, a remporté un grand succès.

M. Kurz possède actuellement la plus belle collection de vues prises dans l'Himalaya. Il parlera de la campagne de 1934 et de la catastrophe du Nanga Parbat

JURA BERNOIS

A la cour d'assises du Jura

Devant la cour d'assises du Jura, siégeant à Delémont, comparait le receveur de district, Marquis, arrêté à la suite d'irrégularités constatées dans la comptabilité de l'office.

Les débats, qui ont lieu avec l'assistance du jury, dureront vraisemblablement trois jours.

RÉGION DES LACS

ESTAVAYER

Nos ports fribourgeois

(Corr.) Sur les bords du lac de Neuchâtel, il y a deux ports fribourgeois : Estavayer et Portalban. La réfection des deux débarcadères s'avère maintenant nécessaire.

Pour Estavayer, il y a longtemps que la question a été décidée, et lundi soir, l'adjudication des travaux fut faite. Ceux-ci commenceront incessamment. Ils consisteront, pour le débarcadère staviacois, en la construction de quatre estacades en béton armé remplaçant celles existant actuellement et qui sont en planches.

Les piquets d'amarrage seront également transformés. Déjà des piquets en mélèze attendent au port depuis bien des années. Ceux-ci seront blanchis par un procédé spécial, pour en permettre la visibilité de nuit.

Un devis de 18,000 fr. avait été établi pour ces travaux, mais il ne sera pas atteint.

*

Si la réfection du port de Portalban n'est pas encore décidée, espérons qu'elle ne tardera pas trop.

Le débarcadère qui porte le nom de Portalban devrait en vérité s'appeler Delley car tout le port est sur la commune de Delley.

Si les travaux ont été retardés, c'est qu'en 1918 un projet de réfection devisé à 37,000 fr. avait échoué. A ce moment-là, la Confédération et le canton y participaient pour le 82%, il ne restait ainsi aux communes intéressées que le 18 %.

M. Vorlet, contrôleur des routes, qui s'était occupé de ce premier projet ne se découragea pas et en présentera *bientôt un autre*. Mais 16 ans ont passé, les conditions sont changées et les communes auront sans doute des frais supplémentaires.

Quoi qu'il en soit, la réfection du port est une chose urgente à entreprendre. Il faut que, la saison prochaine, les bateaux puissent aborder proprement et amener les promeneurs qui sont nombreux à venir dans nos campagnes fribourgeoises.

LA NEUVEVILLE

Deux autos se rencontrent

(Sp.) Samedi soir, peu avant 23 heures, une automobile arrivant en direction de Neuchâtel et dans laquelle avaient pris place trois personnes a rencontré assez rudement, non loin du restaurant Pfeutti à la Neuveville, une autre auto, du Landeron. Le choc fut extrêmement violent et si l'on n'a aucun accident de personne à déplorer, les dégâts se montent à près de 700 fr. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités. Mais il semble bien que cet accident soit dû à un fâcheux concours de circonstances plus qu'à une faute de l'un des conducteurs.

Nouvelles économiques et financières

Bourse de Neuchâtel, 13 nov.

Les chiffres seuls indiquent les prix faits
d = demande o = offre

ACTIONS			
Banque Nationale	605.— d		
Crédit Suisse	548.— d		
Crédit Foncier N	520.— d		
Soc. de Banque S.	450.— d		
La Neuchâteloise	385.—		
Câb. el. Cortaillod	3275.—		
Ed. Dubied & Cie	220.— o		
Ciment Portland	620.— d		
Tram. Neuch. ord.	490.— d		
» » priv	—.—		
Neuch.-Chaumont	—.—		
Im. Sandoz Trav.	—.—		
Salle d. Concerts	250.— d		
Klaus	250.— d		
Etabl. Perrenoud.	420.— o		
OBLIGATIONS			
E. Neu. 3 1/2 1902	95.50		
» 4 % 1907	97.—		

E. Neu 4 % 1931	94.—
» 2 1/2 1932	97.—
C. Neu. 3 1/2 1888	90.— d
» » 4 % 1899	95.— d
» » 4 1/2 1931	97.— d
» » 4 % 1931	95.— d
» » 3 3/4 1932	91.— d
C.-d.-F. 4 % 1931	76.— d
Locle 3 1/2 1898	—.—
» 4 % 1899	90.— o
» 4 1/2 1930	85.— o
St-Bl. 4 1/2 1930	98.— d
Banq. Cant. N. 4 %	98.— d
Créd. Fonc. N. 5 %	103.25 d
E. Dubied 5 1/2 %	99.75 d
Cim. P. 1928 5 %	100.50 d
Tramw. 4 % 1903	96.— d
Klaus 4 1/2 1931	97.— o
Et. Per. 1930 4 1/2	—.—
Such. 5 % 1913	98.— d
» 4 1/2 1930	85.— d

Taux d'escompte : Banque Nationale 2 %

Bourse de Genève, 13 nov.

Les chiffres seuls indiquent les prix faits
m = prix moyen entre offre et demande
d = demande o = offre

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Banq. Nat. Suisse	605.— d	4 1/2 % Féd. 1927	—.—
Crédit Suisse	552.—	3 % Rente suisse	—.—
Soc. de Banque S.	452.—	3 % Différé	88.—
Gén. él. Genève B	225.— o	3 1/2 Ch. féd. A. K.	195.05
Franco-Suis. élec.	282.50 m	4 % Féd. 1930	—.—
» » priv.	—.—	Chem. Fco Suisse	500.—
Motor Colombus	193.—	3 % Jougne-Eclé.	436 —
Ital.-Argent. élec.	100.50	3 1/2 % Jura Sim.	90.05
Royal Dutch	281.—	3 % Gen. à lots	120.50
Indus. gêney. gaz	670.—	4 % Genev. 1899	416.—
Gaz Marseille	307.—	3 % Frib. 1903	—.—
Eaux lyon. capit	465.—	7 % Belge.	1063.—
Mines Bor. ordin.	435.—	4 % Lausanne.	—.—
Totis charbonna	137.— o	5 % Bolivia Ray.	—.—
Trifail	6.90	Danube Save	40.75
Nestlé	724.50	5 % Ch. Franç. 34	1015.—
Caoutchouc S. fin.	17.50	7 % Ch. t. Maroc	1100.— d
Allumet. suéd. B	6.50	6 % Par.-Orléans	—.—
		6 % Argent. céd.	33.75
		Cr. t. d'Eg. 1903	—.—
		Hispano bons 6 %	182.—
		5 % Totis c. hon	—.—

Les changes continuent à monter : Fr. fr. 20,27 1/2 (+1 1/4), Livre sterling 15,40 (+5 c.), Dollar 3,07 3/4 (+1/2), Bruxelles 71,73 3/4 (+1 1/4), Italie 26,33 3/4 (+3 3/4 c.), Espagne 42.— (+3 1/4), Amsterdam 207,90 (+7 1/2 c.), Rm. 123,60 (+15 c.), Prague 12,85 (+1 1/4), Stockholm 79,40 (+30 c.), Peso 78.—. — Un peu plus d'affaires en bourse : 21 actions en hausse, 14 en baisse, 13 sans changement. Crédit foncier suisse 278 (+6), Fin. Suisse-Américaine 59 (+4), Hispano 775 (+10), Royal 282 (+3), Bor ord. 435 (+10). En baisse : Ind. du Gaz 670 (—10), O-Lumière 68 (—1), Gaz de Marseille 307 (—10), Labor. Sauter 285 (—15). Fonds fédéraux en hausse sensible : 3 1/4 A-K 95,10 (+40 c.), Chem. Fco-Suisse 500 (+10). Etrangers plus fermes : 6% Chili 190 (+3), 4 % CR. Bergslagernas 820 (+10), 3,40 Canada 370 (+8), 4% fonc. Stockh. 1904 : 427 (+5), 6 1/2 S. T. Piémont 768 (+18).

MARLENE DIETRICH

Bourse (Cours de clôture)

BANQUE ET TRUST	12 nov.	13 nov.
Banq Commerciale Bâle	301	301
Un de Banques Suisses	303	303
Société de Banque Suisse	454	452
Crédit Suisse	553	551
Banque Fédérale S. A.	307	307
S. A Leu & Co	298 d	301 o
Banq pour entr élect.	510	512
Crédit Foncier Suisse	275	275
Motor Columbus	194	194
Sté Suisse indust Elect.	530	535
Franco-Suisse Elect. ord.	280 d	280 d
I G chemische Untern.	445	448
Sté Suisse-Amér. d'El. A	29 d	29
INDUSTRIE		
Aluminium Neuhausen	1208	1235
Bally S. A.	760	765 o
Brown Boveri & Co S. A.	47 d	47
Usines de la Lonza	55 d	55 d
Nestlé	723	723
Entreprises Sulzer	190	192
Sté Industrie Chim. Bâle	3770	3770
Sté ind Schappe Bâle	685 d	685 d
Chimiques Sandoz Bâle	5150	5125 d
Ed Dubied & Co S. A.	220 o	220 o
J Perrenoud Co, Cernier	420 o	420 o
Klaus S A Locle	250 d	250 d
Sté Suisse Ciment Portl.	620 d	620 d
Câbles Cortaillod	3200 d	3275
Câbleries Cossonay	1400 d	1440 o
ACTIONS ÉTRANGÈRES		
Bemberg	51	52 o
A. E. G.	10 1/2	11 o
Licht & Kraft	—.—	138
Gesfürel	—.—	43
Hispano Americana Elec.	760	773
Italo-Argentina Electric.	101 1/2	100
Sidro priorité	46 3/4	—.—
Sevillana de Electricidad	—.—	153 o
Allumettes Suédoises B	6 3/4	6 3/4
Separator	43	43
Royal Dutch	14	282
Amér Europ Secur. ord.	280	14

Pour faciliter le tourisme

En vue de faciliter l'arrivée des voyageurs anglais et en particulier des amateurs anglais de sports d'hiver, la Société suisse des hôteliers a décidé d'appliquer elle-même un cours qui permettrait aux hôtels de sports d'hiver de recevoir des voyageurs anglais, du 15 décembre au 15 avril 1935, des livres au cours ferme de 16 francs la livre. Ce cours n'est évidemment applicable que pour le paiement des notes d'hôtel. La différence entre le cours du jour et le cours de 16 francs sera supporté par moitié par l'hôtelier et par moitié par la Société suisse des hôteliers.

Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux, à Constantinople

Une assemblée extraordinaire statuera sur la dissolution et la mise en liquidation de la compagnie franco-hellénique et des lignes turques à la compagnie ottomane des chemins de fer orientaux. L'actif n'est plus représenté que par des créances sur la Serbie et la Bulgarie et des valeurs de placement. Rappelons que la société a réparti, en 1932, 10 francs suisses de dividende, et 20 fr. suisses de remboursement de capital ; en 1933 : 10 fr. s. et le 31 mars 1934, de nouveau 10 fr. s.

Fabrique berlinoise de machines, ci-devant Schwartzkopff (locomotives)

Cette importante entreprise reprend l'ère des dividendes (interrompus durant six ans), et distribue, pour l'exercice 1933-1934, 5 pour cent au capital de 7,870 millions, sur un bénéfice net de 670 mille Rm. (contre 37,000). La société nouvelle — sévèrement assainie en 1932 — possède la moitié du capital de la Société bâloise d'exploitation du système hydraulique Schwartzkopff-Huwiller.

Le redressement économique en Autriche

Le représentant de la Société des nations auprès du gouvernement autrichien, M. Rost van Tonningen, publie un rapport détaillé sur la situation financière autrichienne résultant de trois ans de travaux de relèvement entrepris d'accord avec Genève. Le rapport est favorable dans son ensemble et constate de grands progrès sur le terrain économique.

L'Autriche, malgré la panique bancaire, n'a déclaré aucun moratorium intérieur ou extérieur et, après la fusion, le régime bancaire viennois s'est avéré comme l'un des plus sains de l'Europe centrale. La situation de la Nationalbank est consolidée et les dépôts intérieurs ont repris de l'activité. Le délégué de Genève voit dans les progrès accomplis dans les divers domaines financiers les bases solides d'un relèvement effectif.

Relations commerciales avec la Norvège

M. Jean Decroux, attaché consulaire, gérant du consulat général de Suisse à Oslo, sera de passage à Lausanne, le vendredi 23 novembre, dès 9 heures, à l'Office suisse d'expansion commerciale.

Les maisons et les personnes désirant prendre contact avec M. Decroux doivent s'adresser à l'office suisse d'expansion commerciale, Bellefontaine 2, à Lausanne, qui leur réservera un entretien.

B. R. I.

A la réunion des gouverneurs des banques centrales d'émission, on a pris connaissance des décisions des Etats adhérant au bloc-or, intervenues à Bruxelles, décisions qui fortifient de nouveau la position des Etats rattachés au bloc-or, comme le démontre notamment l'afflux d'or de la Banque nationale suisse. La réunion s'est également occupée du mode de paiement pour les coupons de l'emprunt Young venant à échéance le 1er décembre et qui ne sont couverts, pour l'instant, que dans la proportion d'un sixième.

Cours des métaux

LONDRES, 12 novembre. — Or: 139/6. Argent: 25 1/4.

(Argent : prix en pence, par once standard (31 gr. 103 à 925/1000). Or : prix en shellings par once troy (31 gr. 103 à 1000/1000)

LONDRES, 12 novembre. — Prix de la tonne anglaise (1016 kg.) exprimés en livres st. Antimoine 54-55. Cuivre 27 11/32, à 3 mois 27 21/32. Electrolytique 30-31. Best. Selected. 29 1/2-30 3/4. Etain 228 9/16, à 3 mois 228 13/16. Straits 229 1/4. Plomb 10 1/2, à terme 10 1/2. Zinc 11 7/8, à terme 12 1/4.

Un retournage économise un vêtement

KALTENRIED
Maison spéciale
Rue des Moulins 33

DAMES - Retourne avec chic, transforme et remet à neuf tous effets usagés - MESSIEURS

ACHETEZ LA SOIERIE

chez le spécialiste de la soie

qui seul peut vous offrir de bonnes qualités aux meilleures conditions

Voici **3 articles modernes** de première fabrication suisse

Crêpe sablé mat
soie rayonne, le tissu élégant pr robes d'après-midi et du soir, tous coloris mode, larg. 90 cm. le mètre **1.95**

Crêpe Marakech
qualité lourde et solide pour belles robes, toutes nuances, largeur 96 cm., le mètre **3.80**

Crêpe Mousse
soie rayonne mate, le tissu en vogue, d'un beau tomber pour la belle robe, teintes mode, larg. 90 cm. le mètre **4.50**

LA MAISON SPÉCIALE DU TISSU MODERNE

AU LOUVRE
LA NOUVEAUTÉ S.A.
Neuchâtel

HUILE
de
foie de morue
MEYER

DROGUERIE Viesel
NEUCHATEL
Seyon 18, Grand'Rue 9

ZSCHAU
TRAITEUR
Seyon 5 *Tél. 8.86*

TOUS LES JEUDIS :
RAVIOLI FRAIS
Rissoles à la reine (prêtes à frire)
Paillettes au parmesan
Paillettes aux filets d'anchois
Escargots à l'Escoffier

Gros marrons
Ia qualité, à 25 c. le kg.

Noix séchées
à 65 c. le kg. de toute 1re qualité en sacs de 5 à 10 kg. — (Pour envois depuis 100 kg., 5 c. de rabais). Envois franco, Roveredo, Cooperativa di Consumo Roveredo (Grisons).

Grande vente
de
Pyjamas
pour messieurs
Choix sans précédent
chez
GUYE-PRÊTRE
St Honoré Numa- roz

Marrons
verts, choisis (par 10 et 15 kg.), à 25 c. le kg.

Noix
fraîches, saines (par 5, 10 et 15 kg.) à 60 c. le kg. (pour 50 et 100 kg. par train, 5 c. de moins par kg.). Tenchio N. Bonalini, Export, Roveredo (Grisons) c.o.

Pour les parents

l'assurance sur la vie signifie un placement qui, dès le premier jour, en cas du décès du père assuré, préserve de la misère toute la famille et garantit la libre disposition des sommes nécessaires à l'éducation et au trousseau des enfants. Demandez nos prospectus.

La Bâloise Fondée en 1864
Compagnie d'Assurances sur la Vie

Agent général pour le canton de Neuchâtel:
F. Bertrand, rue St-Honoré 5, Neuchâtel

En Suisse, il y a, en moyenne, à peu près une famille sur deux dont la protection est réalisée par une assurance auprès de la « Bâloise ».

A vendre 3000 kg.
pommes de terre
jaunes, à 7 fr. les 100 kg., chez Henri Amiet, Giez sur Grandson.

A vendre deux
veaux-génisses
issus de jeunes vaches bonnes laitières. — S'adresser à Ch. Gattolliat, agriculteur, Corcelles.

Pour votre café au lait, demandez le
Mélange Haïti
à fr. 1.— les 250 gr. à la plus ancienne rôtisserie de cafés de Neuchâtel,
L. PORRET
Rue de l'Hôpital 3

PROFITEZ
des longues soirées pour revoir vos
photographies
faites recopier celles qui manquent et mettez-les dans un
ALBUM
Le plus grand choix
Les meilleures conditions
DROGUERIE
A. BURKHALTER
St-Maurice 4
T. E. N. et J. 5 %

Raisins de table tessinois
1re qualité, bleus et doux. — 10 kg 3 fr. 75 — Pedrioli-Export 84. Bellinzone

---

Toujours du nouveau à voir dans la jolie petite vitrine
chez
F. JACOT-ROSSELET
Rue Saint-Honoré 1
Cette semaine
Orfèvrerie, étain, métal argenté et argent 800/000
Nous réservons pour les fêtes
T. E. N. J. 5%

Ravissantes poupées de salon au magasin rue des Poteaux 4

Chiffon

Les abonnements de radio

sont très en vogue, parce qu'ils offrent d'importants avantages: l'installation sans frais dans toute la Suisse, le remplacement des lampes et l'assurance-réparations, le droit d'achat sous déduction intégrale des mensualités d'abonnement payées.

— Période libre d'essai —

Abonnements mensuels à partir de 10 frs.

Demandez nos offres détaillées et notre catalogue des principales marques de radio.

Steiner **Steiner S.A.**
Spitalgasse 4, Berne
la maison de radio possédant l'organisation de service perfectionnée

---

RIO GRANDE *Le coq délicieux d'arôme*

AU CORSET D'OR
ROSÉ-GUYOT
Rue des Epancheurs 2 - NEUCHATEL

3 messieurs ! à un bal

remarquent une jolie dame dans une robe impeccable et superbe !

Ils se demandent. Porte-t-elle un corset ? Deux prétendent que non ! Le troisième avait raison ! Elle portait un « GANT »

Le Gant Marque Déposée depuis **18.50**

5% Timbres S. E. N. & J.

Fr. 360.--
SALLE A MANGER

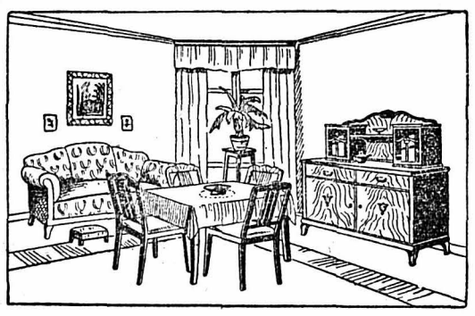

neuve, tout bois dur, façon très moderne, se compose de : un buffet de service, portes en noyer et bombées, une table à deux rallonges, six chaises, une sellette

Le tout pour Fr. 360.—
VENEZ VOIR ET COMPAREZ !
chez
Meubles S. MEYER
Beaux-Arts 14 - Téléphone 13.75

Choix, qualité, maximum de garantie, bas prix, vous assure la maison spécialiste du
Tapis d'Orient
Mme A. BURGI
Orangerie
Angle du Jardin anglais

Les personnes qui mangent
un peu de noix
tous les jours
s'en trouvent bien
noix du pays
30 c. la livre
- ZIMMERMANN S. A.

Sociétés
BILLETS DE TOMBOLA
ARTICLES POUR LOTS
BARBES, MOUSTACHES

Maison G. Gerster
St-Maurice 11, 1er étage

Nous offrons un choix très complet dans les marques
HUDORA et BORUSSIA
modèle à lame rivée, modèle à lame soudée et surtout notre patin Hudora forgé d'une seule pièce.

H. BAILLOD S.A.
NEUCHATEL

Le miel, ce don de la nature, est malheureusement aujourd'hui presque tombé dans l'oubli. Les tablettes et autres innombrables préparations prennent sa place, et pourtant le miel d'abeilles véritable est un reconstituant et un dépuratif de tout premier ordre.

A l'entrée de l'hiver, chacun devrait faire sa cure de miel afin de se mieux préparer à supporter le froid et les changements de temps toujours dangereux en cette saison.

Nous n'avons en magasin que du

Miel suisse pur

contrôlé

le demi-kilo fr. 1.74 1/2
(le bocal de 430 gr. fr. 1.50 + dépôt pour le verre 50 c.)

MIGROS

"La Poule au Pot„

Consommé parfait
(à l'état solide en forme d'amandes)
riche en sucs de viande et en extraits de fins légumes et d'herbes potagères

Les 2 pièces 25 centimes

En vente dans toutes les bonnes épiceries

A NEUCHATEL ET DANS LA RÉGION

Autour du programme financier du Conseil d'Etat

LA SURVIVANCE DES IMPOTS DE L'ANCIEN RÉGIME

Il y aurait beaucoup à dire sur le programme financier du Conseil d'Etat dont nous avons exposé déjà les grandes lignes. Et d'abord ceci que les peuples ont beau faire des révolutions, les impôts survivent au changement de régime. La répulsion des novateurs pour l'ordre de choses qu'ils viennent de renverser s'arrête parfois très exactement à la porte du domaine fiscal. Car les moyens de pressurer le contribuable ne sont pas illimités.

Voyez la gabelle ou impôt sur le sel. Elle fut instituée en France, croit-on, sous Louis IX et Philippe de Valois créa au profit de l'Etat le monopole de vente. Au seizième siècle, l'unification du taux de la gabelle provoqua de graves soulèvements en Gayenne notamment. Les malheureux gabeleurs, employés de l'administration des sels, furent massacrés. Il fallut lever une armée pour mâter la révolte.

L'Etat de Neuchâtel exerce, lui aussi, le monopole du sel ; c'est là un commerce assez fructueux puisqu'il rapporte à la caisse cantonale 220,000 francs en moyenne par année.

Le gouvernement propose, dans son programme, de majorer de deux sous le prix du kilo de sel de cuisine. Tous ces sous additionnés feront au bout de l'année une somme de 80,000 fr. Les Neuchâtelois accepteront-ils plus facilement que les Français du 16me siècle la majoration des taxes de gabelle ?

L'imposition des biens de main-morte

Ici encore, la République neuchâteloise recourt aux institutions fiscales de l'ancien régime.

Au début du moyen-âge, les serfs ne pouvaient disposer par testament des terres que leur avait concédées le seigneur. Plus tard, ils constituèrent entre eux des associations ou communautés qui devinrent les propriétaires permanents des terres. On les appela les biens de main-morte. Comme ces biens ne changeaient plus de maître, le seigneur était frustré des droits de mutation. A titre de compensation, il institua sur ces biens une redevance qui fut appelée l'« amortissement ».

Les biens de main-morte sont loin d'avoir disparu. Ceux des communes et des corporations existent toujours aujourd'hui. Mais le droit moderne en a vu naître une autre catégorie : ce sont les *Sociétés immobilières*.

Depuis quelques années, on assiste, dans le canton, à une véritable floraison de ces sociétés, qui ont pour but évident de soustraire nombre d'immeubles aux impôts qui frappent la propriété immobilière.

Nos gouvernements se trouvent à leur égard dans la même situation que les seigneurs du moyen-âge en face de communautés de serfs qui voulaient échapper à la main-morte. Sauf que la situation actuelle est passablement plus compliquée.

Le rapport du Conseil d'Etat constate que les sociétés immobilières bénéficient d'avantages de deux ordres différents : 1. Suppression des lods en cas de mutation. 2. Réduction du montant de l'impôt direct du fait que ces sociétés ont en général un capital actions très faible et que les immeubles qu'elles possèdent sont fortement grevés d'hypothèques (1).

Pour récupérer les lods que les sociétés immobilières n'ont pas à payer en cas de mutation (puisqu'elles transfèrent non pas le droit de propriété de l'immeuble mais les actions de la société) le Conseil d'Etat propose d'instituer une « taxe complémentaire » de ces immeubles. La façon dont on en a calculé les bases l'assimile absolument à un impôt de main-morte. On a calculé que les immeubles changent de propriétaires tous les vingt ans environ. Le montant des lods étant de 4% on admet que ce droit est récupéré par le prélèvement annuel d'une taxe de 3 pour mille de la valeur de l'immeuble. Telle est la proposition du Conseil d'Etat.

Les immeubles du canton détenus par des sociétés immobilières ont une valeur de 80 millions. Le produit de la taxe envisagée serait de 240 mille francs par an.

Les ressources des sociétés immobilières

Le produit des immeubles locatifs est-il une ressource *imposable* au sens de notre loi d'impôt ? Question importante que la commission cantonale de recours en matière fiscale a tranchée par la négative en 1926.

Le cas est parfaitement clair quand le propriétaire est une personne physique. Celui qui fait des placements immobiliers, doit l'impôt uniquement sur le capital, comme pour tous les éléments de fortune.

Mais quand le propriétaire est une société qui exploite un ou plusieurs immeubles, le revenu de ces derniers n'est-il pas un « bénéfice » qui lui est assujetti à l'impôt ?

Telle est en tout cas la thèse du Conseil d'Etat qui l'appuie par quelques exemples suggestifs :

La société immobilière X, dont les immeubles valent 350,000 fr., a un capital actions de 5000 fr. En raison des hypothèques, cette société ne paie l'impôt que sur 5000 fr. de fortune. N'étant pas soumise à l'impôt sur ressources, *le montant total de l'impôt* d'Etat s'élève à 8 fr. Or le compte de profits et pertes au 31 décembre 1933 accuse un boni de 7100 fr., correspondant à un impôt sur ressources de 128 fr. 30.

La société immobilière Y, dont les immeubles valent 600,000 fr., n'est imposable que sur une fortune de 1000 francs, ce qui représente un impôt direct de 1 fr. 60. Si les ressources de cette société étaient imposables, elle aurait eu à payer en 1933 un impôt de 854 fr. 70.

La société immobilière Z, dont les immeubles valent 1,700,000 fr., reçoit de la société industrielle Z [1], un loyer annuel de 170,000 fr. et paie l'impôt sur une fortune de 17,000 fr., soit 33 fr. 90. Cette société, qui a un capital actions de 100,000 fr., présente un compte de profits et pertes bouclant, après déduction de tous les frais généraux et du 4 % du capital engagé, par un boni de 55,300 fr. ; elle aurait à payer, selon le projet, un impôt sur ressources de 2914 fr. 60.

En résumé, le Conseil d'Etat propose d'imposer les sociétés immobilières sur les ressources, comme les sociétés commerciales. Il espère tirer 50,000 fr. par année de cette modification.

* * *

Il nous a paru intéressant de montrer que de tout temps les contribuables, de quelque nom qu'ils se soient appelés, ont cherché à éluder le paiement de l'impôt. Et de tout temps, l'Etat, qu'il fût monarchique ou démocratique, a cherché à rattraper par des lois ce que l'ingéniosité des « taillables » lui faisait perdre.

L'habileté de l'homme et la puissance de l'Etat étant également infinies, il y a gros à parier que l'on ne verra pas de si tôt, le terme de cette petite guerre, dont nous sommes à la fois les spectateurs et... les victimes.

M. W.

1) Un grand nombre de sociétés immobilières sont imposables sur une somme inférieure au 1 % de l'estimation cadastrale.

Tribunal de police de Neuchâtel

Présidence de M. Jean Roulet, substitut

Audience intéressante à plus d'un titre par ce qu'elle révèle des abus trop souvent commis dans un pays bien policé, au nom de cet ordre même.

Mais commençons par le commencement.

Un écrivain devant le juge

L'affaire ne mériterait même pas d'être mentionnée si elle n'avait pour héros l'un des écrivains neuchâtelois les plus connus et fort ami des bêtes.

Il était renvoyé devant le tribunal pour avoir enterré le cadavre d'un chat sans avoir procédé ainsi que la loi — paraît-il — l'exige.

Il paraît bien étonné de se trouver là... ; et bien plus encore de s'entendre condamner à 50 fr. d'amende.

Toujours les garçons livreurs

La façon dangereuse qu'ont certains garçons-livreurs de comprendre la circulation à bicyclette amènera quelque jour un accident après lequel les gens « bien pensant » s'iront sans doute : « je l'avais prédit ».

En attendant que de vraies mesures soient prises, on est médiocrement surpris de voir, devant le juge, un jeune garçon boulanger qui, circulant à bicyclette à une allure exagérée a renversé et blessé un piéton, un jour du mois dernier.

Il est condamné à 50 fr. d'amende et 2 fr. de frais.

Ah ! si cela pouvait servir de leçon à tous les autres...

Broutilles qui appellent quelques commentaires

Mais voici une affaire d'un autre ordre et de laquelle nous ne saurions parler calmement.

Le 12 octobre dernier, l'agent de police U. réglant la circulation à la Croix-du-Marché, invita un groupe de pauvres bougres, stationnés sur le trottoir, à circuler. Il était midi, l'animation grandissait et l'on comprend fort bien — on approuve même — son geste. Mais où l'on ne comprend plus c'est quand, devant la lenteur que mit un des interpellés à obtempérer, l'agent eut ces mots regrettables : « F... le camp... ; retournez dans votre guêpier ou je vous f... deux paires de claques. »

Puis, réquisitionnant un gamin passant à bicyclette, il l'envoya au poste de police chercher un collègue pour « emmener » l'homme en question qui refusait de dire son nom.

Contravention fut dressée. Et le délinquant fut renvoyé devant le tribunal pour scandale sur la voie publique et résistance aux agents.

Il comparaissait hier et fut condamné à trois jours de prison civile et au paiement des frais par 24 fr. 70.

* * *

Les choses de la justice ne nous regardent point et nous n'en parlons ici qu'à titre de simple informateur. Mais nous avouons avoir éprouvé au cours de ces débats un étonnement singulier.

Certes, nous savons que la tâche de nos agents est délicate et difficile. La plupart, d'ailleurs, s'en acquittent avec tact et intelligence, et leur conscience est connue Mais il nous paraît inadmissible qu'on puisse à ce point abuser de l'autorité que confère le port d'un uniforme pour se laisser aller à des propos aussi regrettables à l'endroit d'un passant — quel qu'il soit — coupable d'un crime d'aussi mince importance.

Allons jusqu'au bout. Il nous paraît étrange que la justice donne l'impression d'approuver cet abus par une condamnation du prévenu.

On en pensera ce qu'on voudra. Mais il fallait que cela fût dit.

F. G.

Le canton de Neuchâtel fait une opposition officielle à la seconde correction des eaux du Jura

Nous apprenons que le Conseil d'Etat neuchâtelois a adressé à Berne un rapport dans lequel il déclare le canton de Neuchâtel opposé au projet de seconde correction des eaux du Jura.

Le rapport fait valoir que le projet de correction n'offre aucun avantage aux riverains, qu'au contraire il apportera des inconvénients certains à la pêche et nuira probablement à la viticulture.

Tout le pays enregistrera avec plaisir cette nouvelle et sera heureux que le Conseil d'Etat ait en cette occasion fait œuvre de gouvernement.

Une fine goutte

C'était dimanche la Saint-Martin, aussi nos coteaux, verts il y a quelques jours encore, se déshabillent insensiblement pour prendre un repos bien mérité.

Cette année sera marquée d'une grande croix dans les annales de la vigne ; le soleil, aujourd'hui voilé, aura accompli son œuvre bienfaitrice en permettant aux cultivateurs d'atteindre leur but final : les vendanges 1934.

En dégustant ce bon 1934, pensons un peu au travail des gens de la vigne, il n'est pas aussi simple qu'il paraît.

Le vigneron, dès les beaux jours de mars, commence à choyer ses ceps, il y voue toute sa science, il les suit dans leur évolution avec la tendresse d'une bonne mère suivant les premiers mouvements de son enfant.

Il la défend sa vigne, il lutte avec elle, sans compter, contre les pires maladies dont aucun cep n'est à l'abri, il en est le médecin lorsqu'il la soigne, il en est l'esclave toujours.

C'est à cette noble race, chaque année, s'associant avec la terre, se dépensant sans restriction, que nous devons le bon 1934 ; qu'il mette de la joie dans nos cœurs et nous fasse oublier les dures réalités du moment présent.

B.

LA VILLE

La récolte du Service social

La récolte du Service social s'est faite lundi. Partout, les camions récolteurs ont été admirablement accueillis et la population a prouvé — une fois de plus — son bon cœur puisqu'on a plus de 25,000 kg. de denrées, dont 9000 kg. de pommes de terre.

C'est un beau résultat dont il faut féliciter — et remercier — les donateurs qui contribuent ainsi à nourrir des malheureux pour lesquels l'hiver s'annonce rude.

Ce résultat est d'autant plus méritoire que la récolte n'a duré qu'un jour.

Suite mortelle d'un accident

La petite Marceline Charlet, cette fillette de 5 ans dont nous avons annoncé le navrant accident, a succombé mardi aux blessures qu'elle s'était faites dans sa terrible chute.

Le cœur se serre à la pensée de la douleur des parents.

La Maison du peuple achèterait l'immeuble du Conservatoire

Nous apprenons de source autorisée que des pourparlers sont engagés ces jours pour la vente de l'immeuble du conservatoire à la Société immobilière de la Maison du peuple, et sont sur le point d'aboutir.

Les conférences

Une éblouissante causerie de M. René Benjamin

Quand l'art de la conférence — c'est-à-dire la magie du verbe mise au service d'idées généreuses et précises — atteint à ce degré, il est digne d'une admiration sans réserve.

Aussi bien, sommes-nous sûr que tous ceux qui, hier soir à la Salle des conférences, ont entendu M. René Benjamin parler des « lettres d'amour de Balzac » sont rentrés avec l'impression d'avoir entendu l'un des causeurs les plus attachants de notre époque.

Balzacien averti et fervent, peut-être parlait-il chez nous comme il ne l'eût pas fait ailleurs. « Car, dit-il, il n'y a pas de lieu où ce sujet mérite d'être traité plus qu'ici. » C'est en effet à Neuchâtel — sur ces quais dont tant de gens qui les ont connus gardent la nostalgie — que Balzac rencontra la femme qu'il devait épouser peu avant sa mort et qui, pendant près de vingt ans, devait tenir une si grande place dans sa vie : Mme de Hanska. A travers les lettres qu'il lui écrivit, M. Benjamin a fait revivre devant nous un Balzac puissamment humain parce que hors de la vie telle que nous la comprenons, passionné, enfantin, éblouissant. Il n'est personne, je pense, qui, l'ayant entendu, ne conservera désormais en lui-même ce portrait magnifique et vivant de l'auteur de la « comédie humaine »... ; celui-là même qui a pu dire : « Napoléon a créé une société, moi je vais la peindre. »

Pendant une heure et demie, sans note, tour à tour passionné, attendri, passant d'une ironie férocement brûlante à la verve la plus étincelante, l'orateur nous a donné la plus belle, la plus colorée leçon de littérature — j'allais dire de vie et c'eut été plus vrai — qui se puisse imaginer.

Un public nombreux l'a longuement et chaleureusement applaudi.

* * *

Après la conférence, M. René Benjamin a été l'objet au cercle de Belles-Lettres d'une petite manifestation tout intime à laquelle de nombreux amis avaient tenu à s'associer.

F. G.

VIGNOBLE

GORGIER

Recensement du bétail

(Corr.) Ce recensement a donné pour notre commune les résultats suivants (les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1933).

Chevaux 43 (44), âne 1 (1), taureaux 2 (2) ; bœufs 6 (14), vaches 220 (246), génisses de plus de 18 mois 28 (39), élèves 15 (17), veaux 59 (64), porcs 186 (168), moutons 2 (6), chèvres 36 (42), ruches d'abeilles 251 (275).

AUVERNIER

Recensement du bétail

(Corr.) Le recensement du bétail a donné pour la commune les résultats suivants (les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1933) :

Chevaux 3 (3) ; bêtes à cornes 11 (11) ; porcs et porcelets 34 (34) ; moutons 3 (0) ; chèvres 9 (10) ruches 8 (10).

AUX MONTAGNES

LA CHAUX-DE-FONDS

Autorisation de pratiquer

Dans sa séance du 13 novembre, le Conseil d'Etat a autorisé Mlle Augusta Walter, badoise, domiciliée à la Chaux-de-Fonds, à pratiquer dans le canton en qualité de sage-femme.

VAL-DE-TRAVERS

TRAVERS

Un personnage peu recommandable

(Corr.) On nous signale qu'un colporteur de cartes et articles de papeterie peu scrupuleux, demande aux personnes qui font un achat le paiement en pièces de 2 ou 5 fr. pour avoir l'occasion de rendre la monnaie.

Par de petits boniments, il sait amuser ses clients et celui qui se laisse prendre finit par constater que pièce et monnaie ont disparu.

La gendarmerie a été avisée de ces faits par une personne qui a été victime de ces agissements.

Etat civil de Neuchâtel

NAISSANCES

11. Eric-André Musy, fils de Paul-André, à Corcelles, et d'Hélène-Elisabeth Andreomi.

11. Jean-Pierre Bassino, fils de Giuseppe-Nicolao, à Cormondrèche, et de Marie Feuz.

DÉCÈS

7. Caroline-Emma Vuillemin-Vaucher, née le 25 juillet 1855, épouse de Charles-Edouard Vuillemin.

7. Edward-Arthur Wilson, né le 25 juillet 1878.

9. Arnold-Frédéric Jacot, né le 27 mars 1867, époux de Rosa Möri.

9. Marie-Julie Porchat-Vayron, née le 8 octobre 1847, veuve de Jean-Ferdinand Porchat.

11. George-Fritz Berner, né le 24 juillet 1853, époux d'Alice-Charlotte Deckelmann.

Il est recommandé aux fiancés de consulter le médecin avant de se marier

Voyageurs !

« La Feuille d'avis de Neuchâtel » est en vente **à la gare le matin dès 6 h. 30**

AU BON VIEUX TEMPS

La construction des lignes électriques et de chemins de fer

En feuilletant de vieux « Messagers boiteux », nous avons constaté qu'il y a eu 75 ans, le 5 de ce mois, que fut inaugurée le viaduc de Boudry. La question ferroviaire avait fait couler beaucoup d'encre et adversaires et partisans se livrèrent à des luttes épiques tant aux « Montagnes » qu'au Val-de-Travers. Un adversaire concédait bien la possibilité de faire descendre un train à Neuchâtel depuis les Verrières, et cela grâce à la pente... mais, pour remonter... pas moyen ! En voilà un qui serait « émayé » si, revenant ici-bas, on le conduisait au Righi ou au Gornergrat.

C'est dans la première moitié des années cinquante que l'on commença à parler de télégraphie et de chemins de fer dans notre pays.

« Au moment où nous sommes arrivés — raconte le « Messager » de 1853 — la grande affaire dont on s'occupe, c'est en premier lieu les télégraphes électriques, dont on commence à planter les piquets le long des routes. Voilà une grande et utile invention. En quelques minutes, l'homme peut, à présent, faire connaître sa pensée à des centaines de lieues... »

C'est dans le courant de septembre 1852 que fut établie la première ligne électrique dans notre canton ; elle passait depuis Thielle, par Neuchâtel, Valangin, la Chaux-de-Fonds, le Locle, les Ponts, le Val-de-Travers pour rejoindre Lausanne. La première dépêche fut échangée entre la Chaux-de-Fonds et Berne, le 2 novembre. Le jeudi 4 novembre, nous raconte le « Messager », la police de Neuchâtel arrêtait deux individus soupçonnés de vol de montre et d'argent à la Chaux-de-Fonds. Le télégraphe a joué avec une grande célérité ; trois correspondances au sujet de ces individus ont été échangées dans l'espace de quelques minutes. »

La seconde grande affaire, c'est les chemins de fer. La fièvre des chemins de fer s'est emparée de la Suisse, et tous les journaux ne parlent plus que de cela. Ce qui intéresse le plus notre pays dans cette question, c'est qu'on parle d'un chemin de fer qui le traverserait de Saint-Blaise aux Verrières. Le « Messager » a un peu de peine à y croire, mais dans le temps où nous vivons, il ne faut plus s'étonner de rien... qui vivra, verra. »

Dans sa « Revue des principaux événements... », le « Messager » de 1854 ne se déclare pas un « partisan quand même » des chemins de fer : il aurait mieux aimé ne pas les voir s'introduire au pays, mais comme ils vont pénétrer en Suisse de tous les côtés et qu'il est reconnu que ces voies nouvelles attirent sur leurs parcours tout le mouvement... notre brave almanach « incline à croire qu'il vaut mieux qu'ils passent chez nous ». Nous voyons dans ce même article le commencement de la rivalité entre voisins au sujet des communications ferroviaires, rivalité hélas encore actuelle, puisque, quoique la ligne la plus directe entre Paris et Berne passe par chez nous, le trafic le plus important ne se donne plus sur Neuchâtel et cela malgré les vives réclamations de nos autorités, qui font leur possible pour nous ramener ce que nous n'aurions jamais dû laisser. Laissons encore la parole à notre « Messager » : « Nous avions deux chances : la première, celle du chemin de fer central qui, par la vallée de l'Aar et Neuchâtel, aurait relié Bâle et Zurich avec Genève. Mais non, les cantons de Vaud, Berne et Fribourg se sont entendus, afin de faire passer ce chemin de fer par Payerne et Estavayer... et nos voisins de Vaud qui auront déjà leur pays sillonné par trois chemins de fer en réclament encore un quatrième et demandent à l'assemblée fédérale de ratifier d'avance la concession possible d'une voie ferrée par Jougne, au lieu des Verrières. Toutefois la voie de l'Areuse et de Neuchâtel n'est point encore abandonnée... et il peut arriver telles circonstances qui changeront les plans de nos confédérés. »

Nous eûmes nos lignes, malgré tout ; en 1860 le « Littoral » était achevé d'Yverdon à la frontière bernoise, le Jura industriel décidait de se réunir au Franco-Suisse pour une entrée commune dans la gare des Sablons, à la fin d'août le tunnel du Mont-Sagne était prêt pour la circulation et dans celui des Loges, qui fut longtemps le plus long tunnel de Suisse, il ne restait plus que 180 mètres à percer sur une longueur totale de 3219 mètres. Le 1er décembre 1859 les trains circulèrent régulièrement entre Neuchâtel et les Hauts-Geneveys, il en fut de même entre le Locle et les Convers.

Les travaux se poursuivaient avec célérité sur la ligne du Val-de-Travers: nous avons relaté ici il y a quelques temps les divers incidents qui se produisirent lors de l'inauguration de la ligne Neuchâtel-Pontarlier le 24 juillet 1860 (« Feuille d'avis » du 21 octobre 1931).

Sur la ligne du Littoral, le viaduc de Boudry attirait l'attention des Neuchâtelois: le 30 juillet 1859 fut posée la dernière pierre. « Cet achèvement du plus grand ouvrage d'art (dit le « Messager »), de toute la ligne du chemin de fer franco-suisse, a été célébré par une fête donnée aux ouvriers, à laquelle ont pris part le Conseil d'Etat, les administrateurs de la compagnie et quelques invités. A cette occasion, toute la ligne du Littoral comprise entre Boudry et le Landeron a été parcourue en wagons par la société. » Le « Messager » de 1860 consacre sa double page à ce viaduc terminé en juillet 59: « Il est remarquable par sa légèreté et sa hardiesse en même temps que par sa solidité. Les belles proportions de toutes ses parties en font l'un des plus beaux ouvrages de ce genre qu'il y ait en Suisse : il a onze arches, dont la plus longue avec 66 pieds d'ouverture et une hauteur de 130 pieds. » Lors de l'inauguration de la ligne le 5 novembre on laissa aux invités une demi-heure pour leur permettre de descendre dans la vallée afin d'admirer ce superbe viaduc dont le « Nouvelliste vaudois » parlait en ces termes : « ...il est de 45 pieds plus élevé que celui d'Allaman et nous croyons ne rien exagérer en disant que dans son genre, c'est peut-être le plus important et l'un des plus beaux monuments de la Suisse ». Le beau banquet offert le même soir aux invités à l'hôtel du Faucon par la compagnie, est-il un peu pour quelque chose dans les flatteuses appréciations des rédacteurs de cet excellent journal disparu depuis bien des années ?

Neuchâtel devait être relié par voie de fer avec Berne, tout d'abord par la ligne du Littoral jusqu'à la Neuveville, puis de là, via Bienne, Soleure, Berthoud par les chemins de l'Etat de Berne. Malheureusement « le peu d'activité mis par nos voisins de Berne (numme nit g'sprengt) à la construction de la ligne ferrée destinée à relier à Bienne le réseau du Franco-Suisse avec le Central a engagé l'administration à s'entendre avec la société des bateaux à vapeur ». A cet effet, il fut construit au Landeron (Berne n'ayant accepté la Neuveville que pour cela) un port de 80,000 pieds carrés et le trajet en vagon fut ainsi agréablement coupé par la traversée du lac de Bienne de bout en bout. Cependant, dans les années 60, la ligne fut poussée de Bienne à la frontière : il nous souvient bien que pendant assez longtemps on changeait de locomotive à la Neuveville... car dès ce point, la traction était assurée sur Bienne par les chemins de l'Etat bernois. A Bienne, sauf pour quelques soi-disant directs, on changeait aussi de vagons.

Dr HIX.

Société de banque suisse

Téléphone 5.05

Cours des Changes : 13 novembre, à 17 h.

	Demande	Offre
Paris	20.25	20.35
Londres	15.38	15.50
New-York	3.05	3.13
Bruxelles	71.50	72.—
Milan	26.20	26.45
Berlin	123.35	123.80
Madrid	42.—	42.25
Amsterdam	207.90	208.30
Stockholm	79.—	80.—
Prague	12.75	12.90
Canada	3.10	3.20
Buenos-Ayres	77.—	80.—

Ces cours sont donnés à titre indicatif et sans engagement

Monsieur et Madame Roger Charlet-Wägli et leurs enfants, Laurette et Pâquerette ; Monsieur et Madame Marc Charlet, à Cormondrèche ; Monsieur et Madame Marc Charlet et leurs enfants, à Draguignand (France) ; Madame et Monsieur Emile Louvrier, Verrières-de-Joux (France) ; Madame et Monsieur Philippe Gaudet de Trafit et leur enfant, à Genève ; Monsieur et Madame Alfred Wägli et leur fille Germaine, à Couvet ; Madame et Monsieur Walter Sigrist-Wägli, à Vordemwald (Argovie), ainsi que les familles parentes et alliées, ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en leur chère petite fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine,

Marceline

survenue le 13 novembre 1934, à 3 h. 30, après un accident aussi terrible qu'inattendu, dans sa 5me année.

Dieu a donné, Dieu a repris, que le nom de l'Eternel soit béni.
Job I, 21.

Il n'y a qu'un seul Seigneur, Jésus-Christ. I Cor. VIII, 6.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu, le jeudi 15 novembre 1934, à 13 heures.

Domicile mortuaire : Seyon 13.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Les membres de la *Société fraternelle de Prévoyance, section de Peseux*, sont informés du décès de leur collègue,

Monsieur Emile LEISER

survenu à Rolle, le 10 novembre 1934.

Le Comité.

AVIS TARDIFS

JEUDI, sur la place du marché, **belles BONDELLES** à 1 fr. 30 la livre. **Perches à frire,** 1 fr. 20. **Filets de perches,** 2 fr. 75 la livre et autres poissons avantageux.
Banc **Seinet fils S. A.**

LOTERIE RED-FISH-CLUB
TIRAGE 1er DÉCEMBRE 1934
Exposition des lots et billets en vente chez Perrenoud S. A. et Sporting S. A.
DERNIER LOT : 1 paire de skis.

Ce soir à l'Aula de l'Université
à 20 h. 15
Conférence du Dr G. Richard
«Mes enfants vont à l'école active»
Billets : Au Ménestrel et à l'entrée

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel
12 novembre
13 novembre

Température : Moyenne 4.1. Minimum 0.7. Maximum 8.2.
Barom.: Moy. 707.9. Eau tombée : 0 mm.
Vent dominant : Direction : variable. Force : faible
Etat du ciel : nuageux.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel : 719.5)

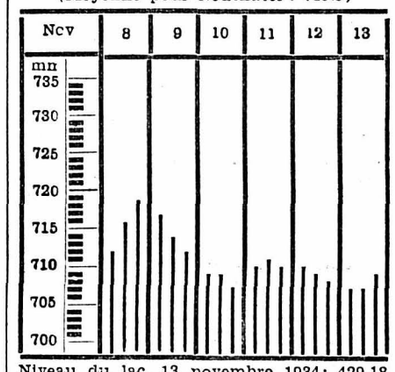

Niveau du lac, 13 novembre 1934: 429.18

Bulletin météorologique

des C.F.F. du 13 novembre 1934, à 6 h. 40

Altitude mètres	Observations faites aux gares C.F.F.		Centigrades	TEMPS ET VENT
280	Bâle	+	1	Qq. nuag. Calme
643	Berne	+	1	Nuageux »
537	Coire	+	3	Tr. b. tps »
1543	Davos	—	6	» »
632	Fribourg	—	1	» »
394	Genève	+	3	Couvert »
475	Glaris	—	1	Tr. b. tps »
1109	Göschenen		0	» »
566	Interlaken	+	2	» »
995	Ch.-de-Fds	—	2	Nuageux »
450	Lausanne	+	4	» »
208	Locarno	+	6	Couvert »
276	Lugano	+	6	» »
439	Lucerne	+	1	Nébuleux »
398	Montreux	+	5	Tr. b. tps »
462	Neuchâtel	+	4	Nébuleux »
505	Ragaz	+	2	Tr. b. tps »
672	St-Gall	+	2	Brouillard »
1847	St-Moritz	—	8	Qq. nuag. »
407	Schaffhse	+	3	Brouillard »
537	Sierre	+	3	Tr. b. tps »
562	Thoune	—	1	» »
389	Vevey	+	4	» »
410	Zurich	+	3	Nuageux »

IMPRIMERIE CENTRALE ET DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL S. A.